



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.48
18 novembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 48e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 14 novembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. TREIKI (Vice-Président) (Jamahiriya arabe libyenne)
M. VAN LIEROP (Vice-Président) (Vanuatu)

Question de Namibie [29] (suite)

- a) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie
- b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- c) Rapport du Secrétaire général
- d) Rapport de la Quatrième Commission
- e) Projets de résolution

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : lettre du Président du Comité des conférences [8] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE NAMIBIE

- a) RAPPORT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE (A/43/24)
- b) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/43/23 (Partie V), A/AC.109/960)
- c) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/724)
- d) RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/43/780)
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/24 (Partie II), chap. I)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur, je souhaite rappeler aux représentants que conformément à la décision prise au cours de la séance plénière de ce matin, la liste des orateurs pour le débat sur ce point sera close demain midi. Je prie donc les représentants qui souhaitent intervenir de bien vouloir inscrire leur nom sur la liste dès que possible.

Le premier orateur de cet après-midi est le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba), Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial des Vingt-Quatre) (interprétation de l'espagnol) : Alors que l'Assemblée porte une fois de plus son attention sur la question de Namibie, il est très inquiétant que, malgré les efforts concertés déployés par l'Organisation depuis 40 ans, l'accession de la Namibie à l'indépendance se heurte toujours à l'attitude de défi du régime minoritaire de l'Afrique du Sud.

Il y a 10 ans, lorsque le Conseil de sécurité, dans sa résolution 435 (1978), a approuvé le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, qui a été accepté à la fois par l'Afrique du Sud et par la South West Africa People's Organization (SWAPO), la communauté mondiale a cru que l'indépendance de la Namibie était enfin en vue.

M. Oramas Oliva

Mais l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud se poursuit, en violation flagrante du droit international et le peuple namibien se voit nier son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Le plan des Nations Unies reste en suspens, il n'a pu être exécuté, et le régime raciste continue d'organiser des actes de répression en Namibie et se livre à des actes d'agression contre les Etats voisins, menaçant ainsi gravement la paix et la sécurité internationales.

Comme l'a indiqué le distingué Rapporteur du Comité spécial, mon éminent collègue et ami de la République arabe syrienne, M. Ahmad Farouk Arnouss, du Comité spécial des Vingt-Quatre, dans le cadre de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Comité a entrepris cette année une étude sérieuse de la situation qui prévaut en Namibie, et dans une décision adoptée par consensus en août dernier, il a rappelé avec fermeté que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie est la seule base acceptée à l'échelle internationale, pour parvenir à un règlement pacifique de la question de Namibie. Il convient donc de passer à l'application immédiate du plan, sans condition préalable, ni modification, ainsi qu'il est fermement réitéré dans le plan des Nations Unies.

Comme l'a recommandé une fois de plus le Comité spécial, l'imposition immédiate par le Conseil de sécurité de sanctions globales et obligatoires contre le régime sud-africain fait partie intégrante de la stratégie mondiale pour une transition pacifique en Afrique australe. Par conséquent, il faut continuer de faire pression sur le Gouvernement d'Afrique du Sud jusqu'à ce que le peuple de Namibie ait la possibilité de décider librement de son avenir et jusqu'à ce qu'on ait éliminé l'apartheid de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

A ce stade décisif du processus, il est indispensable d'accorder un appui amplifié et plus efficace au peuple en lutte de la Namibie et à son unique et authentique mouvement de libération nationale, la South West Africa People's Organization (SWAPO). Bien que diverses institutions et organisations du système des Nations Unies aient continué de leur fournir une aide, plus ou moins importante, le niveau de l'aide apportée jusqu'à présent est loin d'être suffisant. La communauté internationale doit tout spécialement s'assurer que grâce au Programme d'édification de la nation namibienne et grâce à l'Institut pour la

M. Oramas Oliva

Namibie, on adoptera toutes les mesures possibles pour offrir le maximum de possibilités de formation à la population en préparation de l'établissement prochain d'une Namibie indépendante et souveraine.

J'espère sincèrement que les appels lancés dans ce sens à tous les Etats Membres, aux institutions spécialisées et aux autres organisations appartenant ou non au système des Nations Unies, sauront susciter une réponse positive et généreuse qui permettra de répondre aux besoins toujours plus importants du peuple namibien.

Les derniers événements survenus dans la région laissent à penser en tout cas que grâce surtout aux efforts communs des mouvements de libération et des Etats de première ligne, il sera peut-être possible de percevoir enfin le début de l'effondrement définitif de la politique insensée du régime raciste, succombant aux forces irrésistibles et irréversibles de la libération et de l'histoire.

Espérons que les efforts déployés ces dernières années, notamment pour obtenir une solution acceptable sur le plan international au problème de la Namibie, en s'appuyant sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité mettront enfin un terme aux effusions de sang dans la région et permettront d'obtenir la liberté et une nation indépendante pour le peuple namibien.

Tout en sachant que ces efforts réussiront probablement, notre optimisme est tempéré par les dangers que représente un régime ayant réussi à maintenir sa domination sur la Namibie pendant si longtemps par la ruse, le leurre et la cruauté. Il est donc naturel de continuer à nourrir des doutes quant à la sincérité des intentions actuelles du régime raciste. En tant que membres de la communauté internationale intéressés par une solution à cette question, nous devons forcément demeurer vigilants vis-à-vis de l'évolution des situations et nous tenir prêts à adopter des mesures urgentes ou à proposer des initiatives constructives. Il est également indispensable que tous les organismes pertinents des Nations Unies soient tenus au courant de tous les faits décisifs qui touchent le destin final de la Namibie afin qu'ils puissent renforcer leurs efforts conjoints pour parvenir à leur objectif commun.

Cela est crucial, car en cette phase critique de la lutte de libération, la communauté internationale doit décider une fois pour toutes, de respecter l'engagement sacré qu'elle a pris au nom du peuple namibien, en adoptant toutes les

M. Oramas Oliva

mesures nécessaires pour obliger l'Afrique du Sud à respecter les décisions du Conseil de sécurité. Nous devons continuer de manifester notre solidarité au peuple de la Namibie, non seulement grâce à un appui moral et politique, mais aussi en faisant des contributions généreuses aux divers programmes d'aide établis en sa faveur par les Nations Unies.

Le Comité spécial, quant à lui, est prêt à adopter toutes les mesures nécessaires pour faciliter le plus rapidement possible le rétablissement des droits inaliénables du peuple namibien.

Cela fait plus d'un siècle que ce peuple subit l'occupation coloniale. Au nom du Comité spécial des Vingt-Quatre, j'aimerais l'assurer qu'il n'est pas seul dans sa lutte, car sa cause est l'objectif même de l'Organisation : la paix, la justice et la liberté pour tous.

Pour conclure, j'aimerais au nom du Comité spécial, rendre un hommage tout particulier au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, étant donné les travaux importants qu'il a réalisés avec tant d'efficacité sous la direction de son éminent président, M. l'Ambassadeur Zuzo de la Zambie. Le rôle du Conseil, en sa qualité d'autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance, a été extrêmement important. A ce stade actuel de la lutte du peuple namibien, il est indispensable que le Conseil reçoive le maximum de coopération possible de la part de tous les Etats Membres afin qu'il puisse continuer à s'acquitter de ses fonctions avec la plus grande efficacité.

Je suis sûr que sous votre direction Monsieur le Président, grâce à votre habileté et à votre diplomatie, les travaux de l'Assemblée, à cette session, constitueront une nouvelle contribution positive visant à mettre un terme à la situation qui prévaut en Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la South West Africa People's Organization (SWAPO), conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1976.

M. ANGULA [South West Africa People's Organization (SWAPO)] (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la présidence de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Votre grand pays, l'Argentine, appuie énergiquement la cause namibienne et, au cours des récentes années, a pris des mesures importantes contre l'apartheid en Afrique du Sud, y compris la rupture des relations diplomatiques avec ce régime. L'étroite proximité géographique de nos deux pays offre un bon potentiel de coopération future.

Votre prédécesseur, M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, a présidé d'une manière admirable les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour le féliciter de son excellent travail.

Je souhaite également rendre tout particulièrement hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts courageux et inlassables dans la recherche de la liberté, de la justice et de la paix partout dans le monde. Son attachement inébranlable au bien commun de l'humanité lui a mérité une grande admiration. Ce serait méconnaître un moment historique que de ne pas saluer les grandes possibilités qui existent aujourd'hui de résoudre les conflits et mettre notre planète à l'abri d'une apocalypse nucléaire.

Grâce à la foi solide du Secrétaire général en les Nations Unies, à son travail ardu et à ses sacrifices, nous assistons en ce moment historique à une revitalisation de notre organisation. Même ceux qui, dans un passé relativement récent, voulaient la voir disparaître comprennent maintenant le rôle crucial de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Assurément, la détente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique et la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI), qui élimine toute une catégorie d'armes nucléaires, constituent des pas dans la bonne voie menant au désarmement mondial complet.

M. Angula (SWAPO)

Naturellement, l'Afrique australe, et plus particulièrement les efforts actuellement déployés pour résoudre le conflit en Afrique du Sud-Ouest, ont été mentionnés pendant le débat général par diverses personnalités éminentes. Je reviendrai sur ce point plus tard.

Je voudrais maintenant mettre les choses dans une perspective correcte. Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie de la question de Namibie. Pour certains, cela peut sembler être une routine. Ceux qui se préoccupent peu de cette question, avant même d'en examiner la teneur, et qui se lamentent sur le caractère inopportun du débat, la longueur des documents, les dépenses, les prétendues mises en accusation et autres manoeuvres de diversion seraient heureux si la question de Namibie était écartée de l'ordre du jour des Nations Unies sans que le problème ne soit résolu. Nous remercions tous ceux qui, par principe, ont rejeté ce cynisme et continuent d'appuyer notre juste lutte pour l'autodétermination et l'indépendance nationale.

Pour nous, peuple namibien, avoir paru devant cette éminente assemblée au cours des dernières décennies a été une expérience empreinte de douleur et d'espoir à la fois : de douleur parce qu'au fur et à mesure que passent les années, les mois, les semaines et les jours, un nombre de plus en plus grand d'hommes, de femmes et d'enfants namubiens sont assassinés de sang-froid, mutilés, arrêtés, emprisonnés, détenus et torturés par l'armée, la police et les équipes de tueurs du régime de l'apartheid. De plus en plus de leurs biens sont détruits par ces bandes de terroristes et de plus en plus de leurs ressources naturelles, qu'il s'agisse de diamants, de cuivre ou d'uranium, sont pillées par des sociétés transnationales occidentales peu scrupuleuses et avides qui opèrent dans notre pays et qui font fi du sort des Namubiens pauvres, affamés et sans abri, même si elles rapatrient les bénéfices fabuleux qu'elles tirent de la Namibie.

Cette éminente organisation mondiale est le forum approprié pour dénoncer ces dénis et ces violations des droits fondamentaux de notre peuple, car c'est cette organisation qui, il y a deux décennies, dans une décision historique, a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud raciste sur notre pays. De même, les décisions d'autres organes internationaux, y compris l'organe le plus élevé chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, de même que la Cour internationale de Justice, assurent le peuple namibien qu'il est entre de bonnes mains. Mais, à l'heure actuelle, nous éprouvons un grand sentiment de colère et de

M. Angula (SWAPO)

déception lorsque nous constatons que deux décennies ont été gaspillées à cause des manoeuvres constantes, des tactiques dilatoires et de la pure arrogance du régime d'occupation illégale, alors que les Nations Unies, apparemment, sont impuissantes à mettre en oeuvre leurs propres décisions, notamment la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Néanmoins, notre peuple en est venu à apprécier le rôle et l'importance des Nations Unies. Il fut un temps où notre espoir ressemblait à la naïveté et où nous pensions que les Nations Unies viendraient triomphalement nous libérer. Ces jours appartiennent maintenant au passé, car nous comprenons que malheureusement cette même organisation qui a fait des promesses aux opprimés et aux exploités est impuissante face à ceux qui sont amis des dirigeants colonialistes racistes de Pretoria et qui appuient ce régime à des fins égoïstes et bornées. Comprenant cette contradiction interne, nous n'en sommes pas pour autant découragés dans notre foi en les Nations Unies. C'est pour cela que nous sommes convaincus que, si les gouvernements de ces soi-disant démocraties se refusent à voir les faits, les peuples doivent nécessairement faire entendre leur voix. C'est là qu'est notre espoir, car les voix de la raison deviennent chaque jour plus audibles.

Il en est sans doute certains représentés ici qui veulent du bien au peuple namibien et qui préconiseront la patience au moment où se déroulent de délicates négociations. Je tiens seulement à souligner que 10 longues années mettent la patience à dure épreuve.

M. Angula (SWAPO)

Nous sommes encouragés par les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général en vue d'assurer l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, dans sa version finale et définitive. Nous le félicitons de sa patience. La SWAPO, pour sa part, a toujours maintenu une coopération étroite et des contacts réguliers avec lui et avec ses collaborateurs à cet égard.

Notre propre histoire et l'expérience d'autres pays nous ont appris que nous sommes nos propres libérateurs et, quelle que soit l'action menée par la communauté internationale dans ce contexte, elle vient compléter notre propre lutte. Dans la tradition de ceux qui nous ont précédés, notre mouvement d'avant-garde, la SWAPO, a continué de tirer parti des victoires obtenues sur les fronts politiques et militaires contre le régime raciste. En d'autres termes, la SWAPO a continué à jouer un rôle d'avant-garde en menant la lutte du peuple namibien pour la libération nationale et l'émancipation sociale, sur son territoire et à l'étranger. Nous avons réussi à rassembler notre peuple - les travailleurs, les paysans, les femmes, les jeunes et les étudiants - autour de cet objectif commun. Fidèle à sa politique qui consiste à s'adresser à tous les patriotes namubiens, quelle que soit leur croyance ou leur couleur, la SWAPO a, au cours des années et des mois passés, vu un nombre sans cesse accru de Namubiens blancs rejoindre ses rangs, au moment où la situation politique et militaire en Namibie est telle qu'il est extrêmement difficile pour toute personne qui se respecte de croire à la propagande grossière et à la campagne de désinformation menées par Pretoria. L'intensification de la lutte de libération armée par les combattants de l'Armée de libération populaire de la Namibie, ainsi que l'action de masse sans cesse croissante menée par notre peuple, notamment par les travailleurs, les jeunes et les étudiants, ont atteint un tournant irréversible dans l'histoire de notre lutte. Nous sommes plus que jamais convaincus que la victoire est proche.

Qu'il me soit permis maintenant d'aborder les pourparlers quadripartites en cours, auxquels participent l'Angola, Cuba, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis. La SWAPO s'est déjà longuement exprimée sur cette question. Selon nous, si la bonne volonté existe, il sera véritablement possible de résoudre le conflit en Afrique australe, en réalisant l'indépendance de la Namibie, qui n'a que trop tardé, sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies et en garantissant la sécurité de la République populaire d'Angola. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement les propositions constructives angolo-cubaines qui ont mené à l'Accord réalisé à Genève au mois de juillet dernier.

M. Angula (SWAPO)

Comme suite à cet accord, et s'efforçant d'apporter une contribution positive à ce processus favorable, le Président de la SWAPO, Sam Nujoma, a, le 12 août, adressé une lettre au Secrétaire général des Nations Unies lui précisant notre position. Nous nous sommes engagés à observer le cessez-le-feu convenu du côté angolais et à suspendre toute action militaire offensive à l'intérieur de la Namibie, sauf en cas de provocation par l'armée d'occupation de Pretoria. Cette position tient toujours. En outre, la SWAPO a réaffirmé sa volonté de signer un cessez-le-feu avec l'Afrique du Sud afin d'amorcer le processus d'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Il va sans dire que l'Afrique du Sud raciste n'a toujours pas répondu à notre offre. Cependant il convient de comprendre que le cessez-le-feu n'est pas une fin en soi. Le régime de Pretoria est tristement célèbre pour sa mauvaise foi, son arrogance et son esprit de défi. Cette fois nous ne sommes pas convaincus que Pretoria doive être pris au sérieux. Nous nous souvenons que par le passé l'Afrique du Sud n'a pas respecté ses promesses, à commencer par la fin du mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie jusqu'au plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Nous nous rappelons que, le 4 octobre 1969, le Conseil de sécurité a ordonné à Pretoria de quitter la Namibie. Nous nous souvenons également de la période qui a immédiatement suivi l'adoption de la résolution 435 (1978), notamment après que l'Afrique du Sud raciste eut apparemment accepté cette résolution. Il y a eu ensuite la Conférence de préapplication de Genève, en janvier 1981. Ai-je besoin de rappeler les pourparlers qui se sont déroulés à New York en 1982, lorsqu'on nous a promis que la seule question qui demeurerait en suspens avant l'application du plan de décolonisation était le choix par Pretoria du système électoral? Trois ans plus tard, en mai 1984, nous nous sommes rendus à Lusaka pour participer à une autre conférence. A toutes ces occasions, et je m'en tiens seulement au passé récent, le peuple namibien et la communauté internationale ont été traités avec la mentalité raciste qui caractérise les Boers, c'est-à-dire la duplicité, l'arrogance et le refus évident de coopérer. Ce comportement grossier du régime de l'apartheid a été très bien décrit par le dirigeant indien, éminente figure internationale, Jawaharlal Nehru, dont le centième anniversaire de la naissance - le 14 novembre 1988 - coïncide avec le début de ce débat :

M. Angula (SWAPO)

"La faculté du Gouvernement de l'Union sud-africaine de persister dans l'erreur est vraiment tout à fait remarquable, mais j'estime que, si un pays, comme un individu, persiste suffisamment longtemps dans l'erreur, il en subira les conséquences."

J'ai rappelé ces événements afin de montrer que le fait de fixer des dates ne constitue pas en soi une volonté d'agir de la part de l'Afrique du Sud raciste. L'Afrique du Sud raciste ne peut pas cyniquement utiliser l'Organisation mondiale pour fixer la date limite à laquelle, et selon quelles modalités, elle se retirera de la Namibie. Pretoria modifie commodément ses délais suivant ses intentions diaboliques.

Sur ce terrain solide, nous estimons, dans la mesure où nous choisissons de demeurer optimistes, que le régime de Pretoria doit encore manifester de façon tangible sa volonté de quitter la Namibie. A l'heure actuelle, la situation sur le terrain en Namibie n'indique aucunement que le régime d'occupation illégale soit prêt à retirer son dispositif colonial. Bien au contraire, lorsque Pretoria parle de la paix, il intensifie dans le même temps son mécanisme de répression dans le pays. Au cours des mois et des semaines récents, la militarisation de la Namibie par l'Afrique du Sud de l'apartheid a atteint des proportions dangereuses. Le régime, sur une échelle sans précédent, a envoyé en Namibie de nouveaux contingents d'occupation et du matériel de guerre. Les soldats qui étaient déjà stationnés en Namibie ont été renforcés par des milliers d'autres en provenance de la république de l'apartheid et par ceux qui ont récemment été retirés d'Angola. Cette intensification militaire sans précédent est particulièrement marquée au nord de la Namibie, où le régime a placé 50 000 soldats le long de la frontière entre la Namibie et l'Angola. Ce fait a été confirmé par certains journalistes occidentaux. Au cours de la même période, l'Afrique du Sud raciste s'est livrée à des manoeuvres militaires provocatrices dans le port namibien de Walvis Bay. Le régime a élargi ses bases militaires dans la même région.

M. Angula (SWAPO)

Par-dessus tout, l'armée du régime d'occupation illégale, les escadrons de la mort et la police ont intensifié leur campagne brutale de répression et de terrorisme contre notre peuple. Des assassinats de sang-froid de civils innocents, parmi lesquels des personnes âgées et des enfants, sont devenus le lot quotidien dans notre pays. Des gens sont abattus sans raison; leurs biens sont détruits ou pillés par les troupes de Pretoria et d'autres agents armés. Beaucoup d'entre nous sont emprisonnés, détenus arbitrairement et torturés. L'armée raciste mène également, à l'heure actuelle, une campagne armée d'intimidation à l'encontre des membres et partisans de notre mouvement afin d'imposer au peuple namibien les fantoches rejetés du régime.

Etant donné la détérioration de la sécurité à l'intérieur de la Namibie, à laquelle nous avons assisté au milieu des années 70, des milliers de Namubiens, surtout de jeunes enfants, fuient en s'exilant une répression semblable à celle de la Gestapo. La SWAPO recueille quotidiennement des centaines de ces jeunes Namubiens dans ses centres en Angola, auxquels elle prodigue des soins.

Face à cette triste réalité, nous prions instamment la communauté internationale de demeurer vigilante et de ne pas se laisser abuser par les Boers racistes. En effet, Pretoria ne négocie pas parce qu'il a changé d'attitude. Au contraire, le régime d'apartheid est contraint d'engager des pourparlers après la défaite humiliante qu'il a essuyée contre les forces angolaises et cubaines à la suite de son invasion à grande échelle de l'Angola qui s'est soldée par un échec à la fin de l'année dernière. Selon des informations dignes de foi, des sommes considérables estimées à environ un milliard de rands par mois, soit 500 millions de dollars des Etats-Unis, sont consacrées aux dépenses militaires. Si l'on y ajoute l'intensification de la lutte en Namibie et en Afrique du Sud et les mesures prises par la communauté internationale pour isoler Pretoria, on comprend que le régime ait été contraint de payer un lourd tribut pour sa politique d'agression. Comme nous le soupçonnions, le régime d'apartheid est en train de marquer une pause. Il recourt désormais à des manoeuvres et tactiques dilatoires. Aussi bien à Pretoria qu'à Washington, nous assistons à des tentatives destinées à faire que Pretoria soit remercié d'avoir été obligé d'accepter le retrait sûr de ses troupes encerclées en Angola. Pis encore, il semblerait que l'on veuille que Pretoria soit abondamment félicité pour avoir violé pendant des années l'intégrité territoriale

M. Angula (SWAPO)

et la souveraineté de l'Angola, tué de nombreux Angolais et détruit les infrastructures économiques et sociales de ce pays. Grâce à leurs médias dociles, tant l'Afrique du Sud que les Etats-Unis accusent les victimes d'intransigeance et les tient par conséquent responsables, au nom de cette logique, de n'avoir pu respecter la date fixée.

Nous n'avons pas oublié que c'est le Gouvernement américain qui, il y a 8 ans, a inventé le couplage à la plus grande joie de Pretoria. Aussi éprouvons-nous quelques difficultés à accepter que Washington joue le rôle d'un honnête courtier alors qu'il ne se préoccupe que de la présence de forces internationalistes cubaines en Angola. Dans l'intervalle, les Etats-Unis continuent de fournir un appui militaire et autres aux bandits de l'UNITA dans le cadre d'une campagne de déstabilisation de l'Angola. Dès lors, il n'est pas surprenant que l'on voit se nouer de plus en plus de liens, le tout dernier étant la prétendue réconciliation interne en Angola avant même que l'indépendance de la Namibie soit envisagée.

La seule façon de faire contrepoids à ces manoeuvres est de rester fidèle à la lettre et à l'esprit de la résolution 435 (1978). Nous en appelons aux Nations Unies pour qu'elles appuient sa mise en oeuvre inconditionnelle. Il a été maintes et maintes fois prouvé que Pretoria n'entend qu'un seul langage : celui de la force. Nous demandons instamment que des sanctions obligatoires et totales soient imposées au régime de l'apartheid.

Il y a peu, nous avons encore entendu le même refrain sur de prétendus préjugés défavorables des Nations Unies à l'égard de la SWAPO. D'après ce que nous savons, et sans vouloir prêter le moindre crédit aux dirigeants racistes de Pretoria, le Secrétaire général a été assuré que le régime d'apartheid était satisfait de la question de la prétendue impartialité. Mais, il semblerait que cette question soit sans cesse soulevée. Si cela ne venait que de Pretoria, nous dirions que nous n'en sommes pas étonnés, mais puisque cela va plus loin, nous souhaiterions déclarer ici, haut et fort, que la Namibie relève de la responsabilité directe des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle accède à une indépendance véritable. Tels sont la lettre et l'esprit de la résolution 2145 (XXI) de 1966 de l'Assemblée générale. Cette décision historique a été réaffirmée dans des décisions ultérieures tant de l'Assemblée que du Conseil de sécurité. L'idée selon laquelle les Nations Unies devraient, afin de faire la preuve de leur impartialité, renoncer à leur responsabilité à l'égard du peuple namibien avant son accession à l'indépendance, reviendrait, à tout le moins, à trahir la confiance sacrée et le droit de notre peuple à l'autodétermination et à

l'indépendance nationale. En outre, il est absurde que ce soit le régime de Pretoria qui exige l'impartialité des Nations Unies dans l'administration du processus électoral alors qu'il dénie les droits de l'homme à l'immense majorité de la population sur son propre territoire.

Très sérieusement, nous disons nettement qu'il est grand temps de prendre bien conscience des années de destruction infligées par Pretoria à la Namibie et de son aptitude à contrecarrer tous les efforts destinés à appliquer la résolution 435 (1978) avant, pendant et après son application. Nous avons officiellement promis d'accepter le verdict des élections, pourvu qu'elles soient libres et justes. Nous parlons ici d'un régime d'occupation illégale dont la machine coloniale opère dans notre pays depuis de nombreuses années. Ce régime a dépensé des milliards de dollars pour créer des institutions répressives. Je veux dire par là, qu'hormis son armée permanente, la Force de défense sud-africaine qui se retirera de la Namibie conformément à la résolution 435 (1978), le régime a créé de nombreuses armées, des forces paramilitaires et de prétendues forces de police, telles que la "Force territoriale du Sud-Ouest africain", la tristement célèbre Koevoet, la "Police du Sud-Ouest africain" et d'autres forces mercenaires. Tout cela représente des milliers de bandits armés commandés et payés par le régime illégal. Quelles assurances avons-nous que, même s'ils devaient être dispersés, ils ne chercheraient pas à troubler le processus d'autodétermination? En outre, Pretoria a mis en place des institutions politiques fantoches comme le prétendu gouvernement intérimaire qui est totalement maintenu par l'apartheid. N'oublions pas que toutes ces institutions fantoches ont été créées en violation des résolutions 435 (1978), 439 (1978) et d'autres résolutions des Nations Unies. Devant la gravité de la situation, nous espérons que les Nations Unies examineront ces questions et d'autres questions qui nous préoccupent et préoccupent aussi la communauté internationale en général.

Que ceux qui pensent que la prétendue impartialité ne concerne que la SWAPO reconsidèrent leurs positions, car c'est faire preuve soit de mauvaise foi, soit d'un manque d'évaluation sérieuse de la situation. Il est de notoriété publique que la SWAPO s'est engagée à participer sur un pied d'égalité, avec d'autres groupes politiques de Namibie, lorsque des élections libres, démocratiques et justes seront organisées dans notre pays sous la supervision et le contrôle des Nations Unies et sur la base de la résolution 435 (1978).

M. Angula (SWAPO)

Soulever la question de la "partialité", avant même la signature de la résolution habilitante du Conseil de sécurité, est malhonnête et contraire à la lettre et à l'esprit du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Nous lançons un appel au Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour qu'il reste fidèle à sa mission en tant qu'instrument de combat jusqu'à ce qu'il ait accompli pleinement son mandat et jusqu'à ce que le drapeau de l'indépendance soit hissé dans la capitale namibienne. En ce moment crucial de la lutte namibienne, nous ne pouvons nous permettre d'avoir des doutes au sujet des travaux du Conseil. Son mandat doit demeurer tel que l'a énoncé l'Assemblée générale dans sa résolution 2248 (S-V) de 1967 jusqu'à l'indépendance de la Namibie.

Nous engageons le Conseil, sous la conduite dynamique de son président, l'Ambassadeur Zuze, dont la déclaration importante faite ce matin était rassurante, à continuer de mobiliser l'opinion publique internationale à l'appui de notre juste cause et à poursuivre son programme d'appui en faveur du peuple namibien. Nous invitons l'Assemblée générale et la communauté internationale à appuyer pleinement le rapport du Conseil, notamment ses recommandations en vue de mesures à prendre au cours de l'année prochaine.

De même, je voudrais rendre hommage au Comité de la décolonisation pour la tâche qu'il a accomplie et qui est décrite dans le rapport dont l'Assemblée est saisie. Le Comité spécial demeurera un organe vital aussi longtemps qu'il y aura des pays et des peuples sous domination coloniale et étrangère.

Dans notre lutte de libération nationale, longue et cruelle, nous avons toujours pu compter sur le soutien de toute la communauté internationale. C'est grâce au rôle joué par le Mouvement des pays non alignés, dont la SWAPO est membre à part entière, que la question de Namibie reste au premier plan.

Nous bénéficions depuis longtemps du plein appui des pays socialistes. C'est là un appui indispensable à notre cause, et la SWAPO et le peuple en lutte de Namibie se le rappelleront toujours. La persévérance et l'obstination de la SWAPO lui ont mérité la sympathie et l'admiration de tous les peuples de bonne volonté. Nos relations avec les pays nordiques méritent une mention toute spéciale. Nous sommes très reconnaissants à ces pays de l'assistance humanitaire qu'ils dispensent à nos personnes déplacées et exilées.

M. Angula (SWAPO)

En tant que peuple africain combattant, nous comptons bien sûr sur l'appui crucial de notre organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine, et de ses Etats membres, dont la Charte exige l'abolition totale du colonialisme, du racisme et de l'impérialisme sur toute l'étendue du continent africain.

Passons maintenant à notre région, l'Afrique australe. Comme il a souvent été dit, l'apartheid est la cause première de l'instabilité en Afrique australe. Les Etats de première ligne, notamment l'Angola et le Mozambique, souffrent de l'agression militaire directe de l'Afrique du Sud raciste, ou indirecte, par l'intermédiaire de ses supplétifs, l'UNITA et le MNR. Nous remercions les peuples des Etats fraternels de l'appui constant qu'ils apportent à notre lutte.

Je voudrais maintenant mentionner tout particulièrement la République Populaire d'Angola, qui vient de commémorer le treizième anniversaire de son indépendance. Dans le message de félicitations qu'il a adressé au Président angolais, le camarade José Eduardo dos Santos, le dirigeant de la SWAPO, Sam Nujoma, a dit :

"Depuis son indépendance, l'Angola est devenu le bastion de la lutte anticoloniale, qui encourage grandement les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud dans leur lutte contre le régime de l'apartheid. Nous éprouvons une grande admiration pour le Gouvernement et le peuple angolais et pour leurs forces armées FAPLA, qui défendent héroïquement leur indépendance et leur souveraineté contre l'agression impérialiste, et qui, malgré d'immenses pertes humaines et matérielles, continuent d'appuyer fermement et résolument notre cause. Nous saluons leur attachement au socialisme, à la justice, à la paix et au progrès social."

Au nom de notre mouvement d'avant-garde, la SWAPO, je voudrais réaffirmer notre solidarité fraternelle et militante avec ceux qui sont engagés dans la même lutte que nous : le peuple héroïque de l'Afrique du Sud, qui lutte sous la direction de l'African National Congress (ANC) pour une société unie, démocratique et non raciale dans ce pays frère; le peuple de Palestine qui, sous la conduite avisée de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), lutte courageusement contre l'occupation israélienne et s'efforce de parvenir à l'établissement d'une Palestine indépendante; le peuple en lutte du Sahara occidental sous la direction du POLISARIO; le peuple de Porto Rico, de la Nouvelle-Calédonie et tous les autres peuples qui luttent contre le colonialisme, le racisme, l'oppression, l'exploitation et toutes les autres forces du mal qui menacent l'humanité.

M. Angula (SWAPO)

En conclusion, nous voudrions déclarer que nous marcherons vers la victoire, quel qu'en soit le prix. Si Pretoria faisait enfin preuve de bonne volonté, la SWAPO, pour sa part, serait pleinement disposée à jouer son rôle pour aboutir à l'indépendance de la Namibie grâce au scrutin. Cependant, si ce régime devait persister dans son intransigeance, nous en appellerions à notre peuple pour qu'il se montre à la hauteur de son devoir national et lutte pour libérer chaque pouce du sol namibien, y compris Walvis Bay et toutes les îles côtières.

La lutte continue; la victoire est certaine.*

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Le monde célèbre, aujourd'hui, le centenaire de la naissance du grand leader indien, Jawaharlal Nehru, qui, par ses prises de position politique, a marqué l'histoire de son époque et appartient désormais à la noble lignée des dirigeants de son temps, dont l'Inde n'est pas seule à s'enorgueillir car Nehru est également, pour tous les autres pays en développement, un motif de légitime fierté. Nehru fut un ami privilégié de l'Egypte et de son peuple, pour la sympathie qu'il a témoignée à l'égard de ses problèmes et pour l'appui qu'il a apporté à ses droits sur le plan politique. L'Egypte a toujours pu compter sur sa sagesse et sur son soutien. C'est pourquoi elle lui voue une reconnaissance éternelle pour le soutien qu'il a manifesté pour notre lutte de libération.

* M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), Vice-Président, assume la présidence.

M. Badawi (Egypte)

Nehru a été, avec ses contemporains Tito et Nasser, un des pionniers qui jetèrent les bases de la politique de neutralité positive et l'un des fondateurs du Mouvement des pays non alignés, point de convergence des objectifs et des principes des Etats nouvellement indépendants d'Afrique et d'Asie. Par sa clairvoyance, Nehru fut un précurseur responsable de l'éveil de la conscience universelle à la tragédie de la discrimination raciale en Afrique du Sud, qui est la négation même de la dignité de l'homme et de ses droits imprescriptibles. Avec la hauteur de vue qui le caractérisait, il a alerté la conscience internationale sur la nécessité de résister à ce phénomène odieux afin qu'il ne prenne pas des allures de catastrophe dont la communauté internationale ressentirait immanquablement les effets.

L'Assemblée générale aujourd'hui a à connaître d'un problème qui est né avec l'Organisation mondiale elle-même, problème qui continue de la préoccuper depuis sa première session. Pendant plus de 40 ans, l'Assemblée générale a adopté à ce sujet résolution sur résolution, ainsi que le Conseil de sécurité du reste. Mais, surtout, depuis qu'elle a adopté la résolution 2145 (XXI) de 1966 par laquelle elle mettait fin au mandat de l'Afrique du Sud sur ce territoire, l'Assemblée générale a assumé la responsabilité directe de l'administration de celui-ci jusqu'à son indépendance. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, acceptée par toutes les parties en présence, était le couronnement des efforts de l'Organisation internationale en faveur d'un règlement pacifique du problème namibien, règlement qui rétablirait leurs détenteurs légitimes dans les droits dont ils avaient été spoliés et qui contribuerait à l'instauration de la paix et de la sécurité dans une région importante du continent africain.

La communauté internationale a accueilli favorablement cette résolution, la considérant comme la seule mesure importante acceptée internationalement qui permettrait au peuple namibien de disposer de lui-même, de recouvrer son indépendance et de reprendre le contrôle de son territoire, de ses ressources naturelles et de son économie.

Bien que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie ait vu sa mise en oeuvre entravée pendant longtemps, nous pensons que les pourparlers quadripartites sérieux en cours, ainsi que les efforts diplomatiques intenses qui ont enregistré un progrès sensible au cours des quelques derniers mois, permettent d'espérer qu'il sera mis en oeuvre à brève échéance.

M. Badawi (Egypte)

L'Egypte a soutenu ces efforts sincères dès leur début et a joué un rôle important s'agissant d'encourager la réalisation de l'indépendance namibienne et l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique australe. Voilà pourquoi nous nous sommes félicités que les interlocuteurs aient manifesté la volonté de choisir Le Caire comme lieu de réunion de la première partie des pourparlers. Cela n'a rien d'étrange car entre le moment où Le Caire a accueilli cette réunion et celui où le choix s'est porté sur Le Caire comme siège du premier Bureau de la SWAPO à l'étranger, il s'est écoulé beaucoup de temps pendant lequel l'Egypte a toujours soutenu matériellement et politiquement l'indépendance et la libération namibiennes, c'est donc le couronnement d'efforts de longue haleine.

Nous pensons que l'indépendance namibienne sera un pas gigantesque non seulement vers la réalisation de la paix et de la sécurité mais également pour ce qui est de l'instauration de la justice et de l'égalité dans la région, voire dans d'autres régions, et je veux ici parler de la région à laquelle j'appartiens. Par voie de conséquence, l'indépendance namibienne marquerait la fin d'une occupation illégale maintes fois dénoncée par la famille des nations, heureux dénouement qui rétablirait le peuple namibien dans le droit dont il avait été spolié à la souveraineté nationale sur ses ressources et son économie et mettrait fin à une histoire odieuse au cours laquelle les ressources naturelles de ce pays ont été pillées.

L'indépendance namibienne signifierait également la fin des agressions lancées à partir de la Namibie contre les pays voisins, mettrait fin aux pressions et chantages et permettrait au peuple namibien de consacrer tous ses efforts à la tâche de reconstruction et de développement national, mettant ainsi fin aux vicissitudes du passé. Mais, avant toute chose, l'indépendance de la Namibie signifie la prééminence du droit et le triomphe de l'égalité, quelle que soit l'ampleur des agressions et des injustices.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général et à son envoyé spécial en Afrique australe pour leurs efforts soutenus et sincères et pour leur ferme détermination d'exaucer les vœux de la communauté internationale. Nous leur souhaitons plein succès dans cette tâche historique.

M. Badawi (Egypte)

En conclusion, je ne saurais manquer de remercier tout particulièrement la SWAPO (South West Africa People's Organization) qui a fait la preuve de son efficacité politique et militaire, ainsi que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui continuera de réaliser sa tâche jusqu'à ce que la Namibie accède à l'indépendance.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne et de réaffirmer notre plein appui au droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance.

Au fil des ans, la politique des Douze a été claire, cohérente et sans équivoque. Nous demeurons fermement attachés à l'indépendance de la Namibie, conformément au plan de règlement des Nations Unies entériné par le Conseil de sécurité dans la résolution 435 (1978) et réaffirmé dans des résolutions ultérieures. Ce plan constitue le seul cadre internationalement convenu susceptible d'assurer l'indépendance de la Namibie et l'expression authentique de la volonté de son peuple grâce à des élections libres, organisées sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies. En rejetant l'instauration d'un prétendu gouvernement transitoire en Namibie, les Douze ont à maintes reprises exigé la mise en oeuvre du plan de règlement sans autre délai ni condition préalable. A cet égard, nous estimons que le rôle du Secrétaire général continuera d'être d'une grande importance et nous souhaitons réaffirmer notre plein appui à son action résolue visant à appliquer la résolution 435 (1978).

M. Zepos (Grèce)

Les Douze sont satisfaits de constater que des négociations se poursuivent entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, avec la médiation des Etats-Unis. Nous appuyons vivement les efforts faits en vue d'un règlement pacifique du conflit dans la région et de l'accession rapide de la Namibie à l'indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons des progrès accomplis jusqu'à présent. Nous regrettons que la date fixée par les parties en cause pour le début de la mise en oeuvre du plan de règlement, le 1er novembre, n'ait pas été respectée. Néanmoins, nous espérons que l'élan donné par les négociations sera maintenu et que la période de transition qui, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, conduira à l'indépendance totale de la Namibie, débutera dans un proche avenir.

Comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a dit, l'indépendance de la Namibie n'a que trop tardé. L'Organisation des Nations Unies est saisie de la question de Namibie depuis pratiquement sa création. Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et le peuple de Namibie n'a toujours pas exercé son droit à l'autodétermination. Les Douze font leur la déception ressentie par la communauté internationale et son désir de voir la Namibie accéder rapidement à une indépendance totale.

Le processus d'indépendance relève de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité et du Secrétaire général. Cependant, la question de Namibie relève aussi de la responsabilité morale de la communauté internationale. Pour leur part, les Douze tiennent à rappeler leur position sur l'indépendance de la Namibie et leurs déclarations précédentes déplorant la politique et les actes spécifiques du Gouvernement de l'Afrique du Sud à cet égard.

Les Douze se sont efforcés d'atténuer les souffrances du peuple namibien provoquées par l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud. La Communauté européenne et ses Etats membres ont fourni au peuple namibien une assistance dans différents domaines. D'une part, l'aide accordée à titre provisoire sur le plan professionnel et scolaire a permis d'améliorer le niveau de vie de la population. D'autre part, l'aide humanitaire et les projets en faveur des réfugiés namibiens ainsi que l'appui aux victimes de l'apartheid dans ce pays ont, dans une certaine mesure, permis d'atténuer les effets néfastes des politiques très dures menées par l'Afrique du Sud, telles que les violations des droits de l'homme, les détentions arbitraires illégales et l'enrôlement forcé du peuple.

M. Zepos (Grèce)

Nous réaffirmons que nous sommes prêts à continuer et, le cas échéant, à accroître notre aide au peuple namibien afin que le passage à l'indépendance se fasse sans heurt.

En outre, une infrastructure économique solide est la condition préalable à une indépendance politique et une sécurité totales et à un développement socio-économique stable et durable. L'indépendance véritable de la Namibie ne peut être assurée que par la poursuite de l'assistance, notamment en ses premières heures de liberté. Une fois encore, la Communauté européenne et ses Etats membres réaffirment leur intention d'aider la Namibie à cette fin dès qu'elle sera indépendante. Dans cette perspective, nous comptons recevoir d'une Namibie souveraine une demande d'adhésion au groupe de pays ACP et à la Convention de Lomé.

Nous ne devons jamais oublier que la question de Namibie est celle d'une occupation illégale au mépris des résolutions successives de l'Organisation des Nations Unies. Rien ne peut justifier la prolongation de cette situation, qui constitue une violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour obtenir l'indépendance de la Namibie. Nous demandons instamment au Gouvernement de l'Afrique du Sud de s'acquitter immédiatement de ses obligations et de traduire dans les faits la détermination dont il a fait preuve le mois dernier et contribuer ainsi au règlement pacifique de la question namibienne. Nous sommes convaincus qu'une solution juste et rapide de ce problème aura des effets positifs sur la paix et la stabilité, le règlement des différends et la coopération dans la région.

M. KAHN (Inde) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur tout particulier pour ma délégation de participer au débat sur la question de Namibie en ce jour qui marque le centième anniversaire de la naissance du Premier Ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru. A ses yeux, l'Organisation des Nations Unies était une institution vitale. Comme il l'écrivait déjà avec la clarté et la franchise qui le caractérisaient dans la première des lettres qu'il a adressées régulièrement aux ministres en chef des Etats de l'Inde "nous dépendions pour bien des choses de la bonne volonté internationale". L'Inde, qui a accédé à l'indépendance depuis peu, a eu la chance de bénéficier de cette bonne volonté et c'est dans cet esprit que, avec de nombreux autres pays dans cette instance mondiale, nous avons l'intention de faire en sorte que tous les peuples, où qu'ils soient, bénéficient de cette bonne volonté. Quelle que soit leur situation politique, quelles que soient les entraves à leur liberté, l'Organisation des Nations Unies et le monde entier seront avec eux, solidaires de leur lutte et décidés à atténuer leur désespoir.

M. Khan (Inde)

Nul besoin de statistiques pour voir l'efficacité avec laquelle cette bonne volonté internationale se traduit dans les engagements internationaux tangibles vis-à-vis d'un monde en grande partie dépendant. La preuve s'il en était besoin, se trouverait dans cette enceinte même - où l'on peut également constater les cas où cette "concrétisation" a été moins heureuse. Qui osera remettre en question notre bonne volonté envers la Namibie? Qui osera dire que notre engagement à l'égard de la dignité de l'homme ne sont que des mots? Qui blâmerons-nous pour le fait qu'un pays dont l'existence est reconnue internationalement ne puisse pas prendre la place qui lui revient entre le Mozambique et le Népal?

Au cours de l'année écoulée, nous avons souvent été tiraillés entre des périodes éphémères d'espoir et d'angoisse, mais l'espoir est toujours vivace. Les propositions de l'Afrique du Sud concernant la Namibie ont acquis une nouvelle dimension, et, pour nombre d'entre elles, une nouvelle légitimité. Hamlets prisonniers dans une scène prévue pour "Le songe d'une nuit d'été", nous attendons dans les coulisses, incertains quant au rôle que l'on attend de nous. Ceux dont le souvenir ne s'attache pas exclusivement à l'actualité qui fait les gros titres peuvent éprouver le sentiment d'avoir déjà été présents dans ces lieux.

Faisant preuve d'un sens aigu des décisions politiques et des responsabilités, l'Angola et Cuba ont participé aux négociations dont le succès devrait permettre au peuple namibien de connaître durant au moins une partie du XXe siècle la liberté et la souveraineté. Mais ceux qui jouent au rugby au Cap de Bonne Espérance devraient savoir, en tout cas maintenant, qu'aucune rencontre n'est possible si l'on change constamment l'emplacement des buts ou si on les camoufle. Quant à la question "qui est le moins sincère, Pic ou P. W.?", on répond "les deux", on est plus près de la vérité que de la résignation.

M. Khan (Inde)

Ma délégation est heureuse et fière de ne pas s'être laissé séduire par l'attrait de promesses extraordinaires ou d'avoir été tentée d'y succomber en se laissant lier les mains lorsque des propositions ont été présentées à notre assemblée sur la question de Namibie. L'Afrique du Sud doit être jugée à l'aune non pas de nos espoirs mais de notre expérience. Sa culpabilité est maintenant établie sur le chef d'innombrables accusations. Son impunité s'est avérée directement proportionnelle à l'indulgence de ceux qui lui veulent du bien à l'étranger. Les sanctions contre l'Afrique du Sud seront la consécration de la paix. Les sanctions contre l'Afrique du Sud seront la consécration des droits de l'homme. Les sanctions contre l'Afrique du Sud consacreront la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'aligner ses actes sur ses discours, aussi prolixes que sages.

En cette heure critique, alors que nous balançons entre un passé certain et un avenir incertain, nos pensées rejoignent le peuple namibien, dont les représentants, membres de la South West Africa People's Organization (SWAPO), nous font l'honneur d'être parmi nous à l'Assemblée. "Ce n'est ni le droit ni le devoir qui les ont amenés à lutter; ce ne sont ni les politiciens ni les foules qui les acclament." Nous leur rendons hommage pour s'être lancés dans une lutte qui, comme toutes les grandes luttes, était isolée au départ et qui, comme toutes les grandes luttes, a suscité non seulement le vif enthousiasme de leur peuple mais également l'appui et la détermination du reste du monde.

Dans son allocution au peuple indien après la formation du gouvernement intérimaire de la période précédant l'indépendance, Jawaharlal Nehru a dit :

"Le monde, en dépit de ses rivalités, des haines et des conflits internes, s'avance inexorablement vers une coopération plus étroite et vers l'édification d'une communauté mondiale. C'est pour l'édification d'un tel monde que l'Inde libre va oeuvrer, un monde où existera une coopération libre entre des peuples libres, où nulle classe, nul groupe n'en exploitera un autre."

A la présente quarante-troisième session de l'Assemblée générale, à un moment où ce qui semblait ne pas être soluble s'avère maintenant pouvoir l'être, la question de Namibie sera-t-elle enfin retirée de notre ordre du jour? Il n'est peut-être pas juste de poser cette question à l'Assemblée, car la seule partie qui aurait pu nous donner cette assurance a été, à juste titre, exclue de nos délibérations. Mais ses prises de position, ses tergiversations, ses atermoiements et les obstacles qu'elle sème sur la voie de l'action nous fournissent la réponse nécessaire.

M. Khan (Inde)

Les efforts et le temps consacrés à cette question ont été considérables. Vingt ans! Pour reprendre une expression d'Eliot, pour certains, 20 ans ont été en grande partie gâchés. Oui, à l'aune de la liberté, ces années furent gaspillées mais, avec les moyens limités dont nous disposons, nous avons quand même fait nos preuves. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie n'ont pas laissé l'exercice de la tutelle qu'ils devaient constamment assumer, affaiblir ou diluer le gros de leurs efforts. Sous la direction avisée et compétente de l'Ambassadeur Peter Zuze, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie poursuit ses activités de recherche et d'assistance en faveur de la Namibie tout en faisant davantage prendre conscience dans le monde entier du problème namibien. M. Bernt Carlsson, Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, et ses collaborateurs méritent également nos remerciements pour la diligence et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent d'une responsabilité politique aussi lourde, conformément au mandat de l'Assemblée.

Dans son roman récent The Shadow Lines, l'auteur indien Amitav Ghosh parle de cette "santé d'esprit qui lie indivisiblement les peuples indépendamment des gouvernements". Le bien-fondé de cette vision des choses apparaît dans toute sa force et trouve son expression tangible en Afrique australe, où la personne du commun, civilisée, peut nouer et noue avec ses proches des liens marqués par la compassion, l'affection et la bonté. C'est une leçon que Pretoria doit encore apprendre. C'est une leçon qu'il ne lui est pas possible de retenir s'il veut survivre sous sa présente forme primitive. C'est une leçon qui, une fois apprise, montrera que ce n'est pas en s'accrochant à l'écorce humaine que l'on peut maîtriser l'esprit et conquérir les coeurs.

On ne peut enseigner à ceux qui refusent d'apprendre. On ne peut que les laisser dans la solitude à laquelle les contraint leur comportement, privés qu'ils sont du moindre contact avec un monde dont ils ont désespérément besoin, beaucoup plus que le monde n'a besoin d'eux. Mais nous ne pouvons nous permettre d'attendre beaucoup plus longtemps. Plus sombre et plus glacé se profile le crépuscule de notre indécision. Notre courroux et notre affliction n'auront plus le pouvoir de nous consoler.

Il y a de nombreuses années de cela, un poète indien, Talat Mehmood, avait chanté

"la nuit qui s'était assoupie et la vie qui s'était perdue devant la tristesse."

Si nous y réfléchissons bien, il y a là pour nous une morale à en tirer.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est saisie de la question de Namibie à un moment où la situation à l'intérieur du Territoire et dans la région environnante suscite des espoirs accrus, mais tempérés par l'incertitude et le doute, car la sombre histoire de cette région nous invite à accueillir avec scepticisme la nouvelle selon laquelle l'Afrique a finalement décidé de relâcher son emprise sur la Namibie.

A cet égard, il est instructif de rappeler les nombreuses occasions perdues et les délais non respectés par le passé. L'accession de la Namibie à l'indépendance avait initialement été fixée par l'Organisation des Nations Unies au mois de juin 1968, il y a 20 ans de cela. Il est significatif que cette année soit précisément celle du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, contenant le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, le seul cadre internationalement acceptable pour la décolonisation pacifique de la Namibie. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a, à maintes reprises, établi des calendriers pour la mise en oeuvre du plan, mais en vain. Ainsi, en 1981, le régime de Pretoria a sabordé les pourparlers de Genève sur la Namibie préalables à cette mise en oeuvre. En 1983, il a introduit des conditions préalables qui, à priori, étaient destinées à empêcher l'exécution du plan des Nations Unies. En 1984, il a saboté les deux réunions sur la Namibie tenues à Lusaka et à Mindelo. En 1985, il a essayé de saper le plan des Nations Unies en essayant d'imposer un "règlement interne" en Namibie.

Point n'est besoin de poursuivre cette liste interminable de manoeuvres dilatoires, d'actes de duplicité et d'atermolements qui ont toujours fait partie des tactiques de l'Afrique du Sud, car ils sont trop bien connus de nous tous. Il suffit de dire qu'à chaque étape des négociations, l'Afrique du Sud a tout d'abord accepté les arrangements en vue du transfert ordonné du pouvoir au peuple namibien, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour ensuite élever des objections et introduire des éléments qui ne sont conformes ni à l'esprit ni à la lettre de la résolution 435 (1978).

M. Sutresna (Indonésie)

En fait, l'Afrique du Sud n'a pas son pareil pour se dérober à la négociation d'accords apparents en ayant recours au subterfuge et aux tergiversations.

Cette attitude bien établie d'hypocrisie et de trahison doit être considérée également dans le contexte des efforts inlassables que déploie l'Afrique du Sud pour s'implanter davantage en Namibie. A cet égard, je souhaite particulièrement souligner que l'Indonésie est gravement préoccupée par la militarisation complète du Territoire, qui a été transformé en une immense base militaire : un soldat sud-africain lourdement équipé pour 12 Namibiens, en comptant les femmes et les enfants. En outre, Pretoria a continué d'accélérer l'exploitation implacable des ressources naturelles et humaines de la Namibie, appuyé et encouragé par les investissements contraires à toute morale des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, au plus grand mépris du décret No 1 du Conseil pour la Namibie sur la protection des ressources naturelles namibiennes. De plus, les tentatives de fragmentation internes sur le plan social et politique n'ont pas cessé avec la création de pseudo-partis politiques et d'un prétendu gouvernement intérimaire, afin d'imposer le fait accompli. Le peuple de Namibie est également soumis à toutes les politiques et pratiques déshonorantes et dégradantes de l'apartheid. Ainsi, on a recouru sans relâche à toute la gamme des mesures de répression destinées à imposer la soumission aux Namibiens.

C'est devant ces dures réalités que l'Indonésie a suivi les pourparlers quadripartites en vue de mettre en oeuvre une base de paix dans la région du sud-ouest de l'Afrique et d'assurer l'indépendance de la Namibie. Malheureusement, l'Afrique du Sud a apparemment déjà commencé à tergiverser, à se dérober à ses engagements et à donner des signes délibérés et contradictoires. Comme l'Assemblée le sait sans nul doute, le délai prévu pour commencer à appliquer le plan des Nations Unies fixé au 1er novembre 1988 est dépassé et l'Afrique du Sud prétend proposer maintenant la date du 1er janvier 1989 comme solution de rechange éventuelle, tout en continuant d'insister sur des questions extérieures liées à l'indépendance de la Namibie. Cette situation nous inspire un sentiment de déjà vu. C'est pourquoi l'Indonésie se voit contrainte d'exprimer sa crainte que l'Afrique du Sud engage à nouveau un sinistre jeu diplomatique pour se donner du temps et faire échouer tout le processus.

Néanmoins, nous pensons que les discussions en cours à Genève peuvent en fin de compte se révéler fructueuses, car elles ont déjà entraîné le retrait des troupes sud-africaines du sud de l'Angola ainsi que la cessation générale des

M. Sutresna (Indonésie)

hostilités militaires en Namibie. Ces événements sont significatifs, car ils renforcent les perspectives d'une solution juste et pacifique au problème namibien. Il importe de souligner que la South West Africa People's Organization (SWAPO), les Etats de première ligne, l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés, entre autres, se sont félicités de ces pourparlers en espérant que la paix, la justice et l'indépendance pourront être établies dans la sous-région. Il est un fait que, contrairement à l'attitude intransigeante de l'Afrique du Sud, la SWAPO et les Etats de première ligne ont toujours répondu de manière constructive aux initiatives diplomatiques et ont coopéré pleinement avec les Nations Unies dans la recherche des voies et des moyens permettant d'entamer l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

A cet égard, ma délégation reconnaît pleinement le droit des parties engagées dans les négociations de mettre un terme au différend qui les oppose, c'est-à-dire l'occupation du sud de l'Angola par les forces militaires sud-africaines, et ce sont précisément les quatre parties impliquées, l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud ainsi que les Etats-Unis en qualité de médiateurs - qui en sont les protagonistes. L'Indonésie sait également que la préservation et le renforcement de la souveraineté, de l'indépendance et de la sécurité des Etats de première ligne font partie intégrante de la lutte de libération de la Namibie. Nous sommes également convaincus que la solidarité et l'appui efficaces de ces Etats constituent un facteur décisif de succès dans cette lutte. Nous espérons que les nouvelles occasions ainsi créées seront saisies pour contribuer à la recherche d'une solution permanente à la situation inquiétante qui règne dans l'Afrique du Sud-Ouest et pour aller dans le sens de la décolonisation immédiate et inconditionnelle de la Namibie.

En même temps, l'Indonésie aimerait souligner qu'en ce qui concerne la question de Namibie, il n'y a que trois parties intéressées : l'Afrique du Sud, occupant illégal du Territoire, la SWAPO, unique et légitime représentant du peuple namibien, et les Nations Unies, Autorité administrante responsable du Territoire jusqu'à l'indépendance. Par conséquent, toute solution définitive doit être acceptée et mise en oeuvre par les Nations Unies, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

A ce propos, nous jugeons encourageants les résultats de la visite de travail en Afrique australe que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, a faite en septembre dernier, au cours de laquelle des dispositions pratiques supplémentaires ont été prises pour la mise en oeuvre du plan des

Nations Unies. Grâce à l'élaboration du projet d'accord établissant le statut légal du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) et son personnel, ainsi que l'envoi d'une équipe technique des Nations Unies dans le Territoire afin d'évaluer les exigences administratives, logistiques et budgétaires du GANUPT, un optimisme prudent est de mise.

Cependant, devant le caractère changeant, complexe et incertain des pourparlers quadripartites, la communauté internationale doit faire preuve d'une extrême prudence et d'une ferme détermination. En fait, tout excès de satisfaction est déplacé car la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité n'est toujours pas appliquée et la Namibie continue d'être occupée.

Si l'Afrique du Sud persiste dans sa tactique dilatoire et continue à exiger des conditions inacceptables et à atténuer les dispositions du plan des Nations Unies, celles-ci doivent accepter collectivement l'imposition de sanctions concrètes et non de nouvelles concessions et incitations qui n'ont fait qu'enhardir le régime de Pretoria dans le passé. C'est pourquoi l'Indonésie appuie l'appel en faveur d'une réunion prochaine du Conseil de sécurité afin qu'il agisse rapidement, soit pour adopter une résolution habilitante pour la mise en place du GANUPT en Namibie, conformément aux clauses du plan des Nations Unies, soit, au cas où l'Afrique du Sud refuserait de coopérer avec les Nations Unies, pour agir conformément au Chapitre VII de la Charte et imposer des sanctions obligatoires globales au régime de Pretoria. En somme, quelle que soit l'évolution ultérieure de la situation, elle ne devrait pas nous détourner de l'objectif primordial qu'est l'indépendance de la Namibie.

En conclusion, je souhaite réaffirmer la solidarité de l'Indonésie avec le peuple de la Namibie qui, sous la direction de la SWAPO, poursuit sa recherche légitime de la liberté, de la justice et de l'indépendance et l'engagement de mon pays à sa cause. L'Indonésie continuera de lui apporter son assistance avec empressement comme elle soutient toutes actions internationales visant l'indépendance immédiate de la Namibie.

A cette étape critique, il ne saurait y avoir d'excuse à l'inaction. Les Nations Unies se doivent d'exercer la pression voulue afin de contraindre l'Afrique du Sud à assumer ses obligations internationales. Nous devrions résolument faire en sorte tous ensemble que 10 ans après l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, aucun retard supplémentaire ne soit mis dans l'application fidèle du plan pour l'indépendance de la Namibie.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Voilà presque 10 ans que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 435 (1978) sur l'indépendance de la Namibie et plus de 20 ans depuis que les Nations Unies ont décidé de mettre un terme au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Néanmoins, notre organisation continue de délibérer sur la question de la Namibie. Elle continue de figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies car la situation en Namibie ne s'est pas modifiée et le régime raciste d'Afrique du Sud continue de priver le peuple souffrant de la Namibie de son droit national légitime à l'autodétermination, de son droit de vivre libre dans une patrie indépendante et souveraine. La politique de ségrégation menée obstinément par le régime raciste de Pretoria, a transformé la Namibie en une vaste prison pour le peuple namibien tout entier, et en une base d'agression et d'intervention terroriste armée contre les Etats africains indépendants de la ligne de front. Cette politique fait depuis longtemps l'objet d'une condamnation sévère et de l'indignation sans borne du public mondial.

Le peuple albanais, lui aussi, suit avec attention et préoccupation les conditions inhumaines dans lesquelles vit le peuple namibien, l'opposition et la résistance à grande échelle qu'il manifeste à l'encontre du régime d'occupation sud-africain, ainsi qu'à l'encontre des violences, des massacres, du génocide sans précédent et des manoeuvres politiques auxquelles a recours ce régime raciste. Les Albanais ont toujours été du côté du peuple namibien, ils l'ont appuyé et ils ont suivi avec beaucoup de compassion le renforcement de la résistance armée du peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO). La délégation de la République socialiste populaire d'Albanie estime que l'occupation continue de la Namibie est une autre preuve, s'il en fallait, que les puissances impérialistes sont du côté des forces racistes et fascistes les plus obscurantistes lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts impérialistes et néo-colonialistes. Rappelons-nous l'appui et l'assistance inconditionnelle apportés par les Etats-Unis et les autres puissances impérialistes au régime sanglant de l'Afrique du Sud, lui fournissant des armements et d'autres moyens d'écraser par le feu et l'épée la résistance armée, la lutte impérissable du peuple namibien. Ce sont cet appui, cette assistance, émanant d'intérêts communs visant à préserver leur domination et leur oppression de ces peuples, à maintenir le système néo-colonialiste, qui ont fait se prolonger la tragédie du peuple namibien,

M. Pitarka (Albanie)

menaçant et sapant aussi la sécurité des pays voisins. Cette aide a encore encouragé les racistes de Pretoria à s'engager dans des actes hasardeux de terreur et d'agression contre des pays souverains comme le Botswana, la Zambie, l'Angola et autres, provoquant ainsi une situation tendue dans la région tout entière.

Néanmoins, il n'est pas difficile de voir que l'arrogance et l'agressivité de l'Afrique du Sud, ainsi que la réalité d'aujourd'hui en Namibie ne sont qu'une expression différente de la rivalité qui existe entre les superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique et du conflit de leurs intérêts impérialistes et néo-colonialistes dans le riche continent africain. Les impérialistes trouvent facile de piller les trésors d'uranium et de diamants en Namibie et en Afrique du Sud tant que le régime raciste de Pretoria domine ces pays. La position géographique de la Namibie, ses vastes richesses naturelles et le besoin qu'éprouvent les Etats-Unis de défendre leurs propres intérêts néo-colonialistes, sont quelques-unes des raisons pour lesquelles l'impérialisme des Etats-Unis continue de s'appuyer sur le régime sud-africain, qui est devenu son gendarme dans la région. Il s'est lancé depuis longtemps dans une entreprise soi-disant constructive, s'arrogeant le droit de déterminer le sort de la paix. L'un des buts que l'impérialisme américain et le socio-impérialisme soviétique s'efforcent d'atteindre à l'heure actuelle, est de se prouver à eux-mêmes qu'ils sont capables de résoudre discorde, problème ou conflit, quels qu'ils soient, même en Afrique, sur la base d'innombrables manoeuvres et manipulations visant à maintenir et à rétablir leurs positions néo-colonialistes. Ces manoeuvres sont une escalade de leurs tentatives pour conserver ou établir leur présence économique et politique là où c'est possible, en offrant aux peuples africains des "modèles" pour régler leurs problèmes. C'est la raison pour laquelle l'octroi de l'indépendance à la Namibie a été subordonné à d'autres questions, complètement étrangères au problème fondamental. En outre, de nombreuses manoeuvres ont été utilisées, en alternance avec des pressions politiques et des intrigues diverses tendant à diviser le peuple en groupes raciaux et ethniques. La violence manifeste, associée à des procédés politiques et diplomatiques, est le moyen préféré du régime de Pretoria qui n'a du reste jamais manqué d'appui de la part des Etats-Unis.

Dans leurs déclarations, les représentants d'un certain nombre d'Etats Membres, et aujourd'hui même le représentant de la SWAPO, ont souligné les épreuves, l'oppression barbare et la violence à caractère fasciste, le

M. Pitarka (Albanie)

traitement inhumain et la destruction nationale que connaît le peuple namibien. Cependant, ce peuple n'a jamais, un seul instant, abandonné sa résistance héroïque et en réponse au régime de Pretoria il amplifie et intensifie sa lutte. Il s'oppose résolument aux manoeuvres politiques et lutte contre les mesures adoptées par le régime d'occupation qui voudrait s'annexer les régions stratégiques du territoire namibien telles que Walvis Bay, la bande de Caprivi et les îles.

Les décennies d'oppression raciste et d'esclavage n'ont pas réussi à soumettre le peuple namibien qui considère la liberté et l'indépendance comme sa cause la plus chère. C'est de ce peuple qu'ont surgi les combattants de la liberté et l'organisation qui les dirige, la SWAPO, qu'ils défendent et soutiennent sans relâche. En mai de cette année, les Namubiens sont descendus dans la rue par milliers pour commémorer l'anniversaire du massacre de Cassinga, l'une des opérations d'extermination menées par les racistes contre les combattants de la SWAPO.

A la lumière des événements se déroulant en Namibie et de la lutte héroïque du peuple namibien sous la direction de son unique, légitime et authentique représentant, la SWAPO, il ressort déjà clairement que la domination raciste de l'Afrique du Sud sur la Namibie ne durera pas longtemps. L'histoire de la lutte des peuples contre le colonialisme a prouvé maintes fois que les puissances impérialistes ne se sont jamais retirées volontairement, dans le but d'accorder l'indépendance aux pays coloniaux. A la base de tout mouvement vers la liberté et l'indépendance, il y a le combat et la résistance des peuples, leur lutte, armes à la main, contre l'agression et l'occupation étrangère. Sur cette toile de fond, les événements actuels qui se déroulent en Namibie sont, en dernière analyse, le résultat de la lutte altruiste du peuple namibien et de sa résistance indomptable sous toutes ses formes : démonstrations et manifestations massives et conflits avec les racistes qui vont même jusqu'à la confrontation armée. Ceci fait partie de la lutte générale des peuples africains contre le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme; c'est la preuve de l'énergie incalculable des peuples, de leur vitalité qui émane des idéaux de liberté et d'indépendance et des aspirations légitimes à l'autodétermination, au développement et au progrès social.

Le peuple et le Gouvernement d'Albanie ont toujours dit qu'ils soutenaient sans réserve la cause nationale légitime du peuple namibien. Nous sommes parfaitement confiants que grâce à la lutte et aux efforts résolus, ils auront

M. Pitarka (Albanie)

raison des racistes de Pretoria et pourront enfin profiter des résultats de leur long et difficile combat, et ils pourront conduire leur pays sur la voie du développement libre et indépendant. En brisant les chaînes de l'occupation et de la domination racistes, le nouvel Etat souverain de Namibie va pouvoir occuper la position qu'il mérite parmi les autres Etats Membres de notre organisation.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, l'atmosphère encourageante qui a prévalu dès le début de la présente session, que vous avez l'honneur de présider avec tant d'habileté et d'efficacité, a été marquée par un début de règlement pacifique de certains conflits régionaux au point que bon nombre de délégations ont estimé que la question de Namibie serait également abordée dans le même contexte et esprit.

Les différentes étapes des négociations quadripartites menées successivement à Londres, au Caire, à New York, à Brazzaville, à Genève et ailleurs ont donné à penser qu'elles aboutiraient à traduire les principes de base à des accords concrets portant règlement pacifique global de la situation en Afrique australe. A long terme, elles se proposaient de créer un climat propice à des progrès substantiels dans les domaines de la coopération et de l'accroissement des relations confiantes d'amitié, d'entente et de paix entre tous les Etats appartenant à cette sous-région australe de l'Afrique.

Ce principe de base fort connu réaffirme le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance dans une Namibie unie, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions 1514 (XV), 2145 (XXI) et aux autres résolutions de l'Assemblée générale relatives à la Namibie; la légitimité de la lutte du peuple namibien pour conquérir sa liberté étant par ailleurs la conséquence logique de ce principe de base.

En accédant à l'indépendance, la Namibie devrait conserver intacte son intégrité territoriale en gardant en son sein Walvis Bay, les îles Pingouin ainsi que les autres îles côtières qui font partie intégrante de la Namibie. Certes, l'histoire universelle enseigne que tous les conflits et différends entre Etats ou relatifs à la libération en faveur de l'indépendance ont tous été réglés par voie du dialogue et de négociation.

Aussi, la délégation du Zaïre encourage-t-elle les négociations quadripartites en cours étant donné qu'elles réunissent presque toutes les parties concernées et intéressées à la situation en Afrique australe et promettent donc d'accélérer la mise en oeuvre des résolutions 385 (1976), 435 (1978), 439 (1978), 532 (1983), 539 (1983), 566 (1985) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale portant sur la question de Namibie.

La Namibie continue de relever directement de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle parvienne à une

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

autodétermination et à une indépendance véritables conformément aux résolutions que je viens de citer. Et de ce fait, l'Organisation des Nations Unies devrait donc jouer un rôle primordial dans ces négociations quadripartites pour mieux assister les parties intéressées dans leurs efforts pour converger vers un compromis dynamique.

Ma délégation propose à cet effet que l'Organisation s'y fasse représenter, soit par un membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, soit par un membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Car, à l'instar des rencontres de Genève sur l'Afghanistan, sur le Sahara occidental et sur le conflit Iraq-Iran, qui ont abouti à des plans de paix, le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que tous les organes compétents sur la question de Namibie ne devraient épargner aucun effort pour déjouer toute manoeuvre négative de la part d'une partie concernée à ce conflit lors desdites négociations.

La présence à ces négociations d'un représentant de l'Organisation des Nations Unies garantirait à coup sûr la mise en application des accords qui y émergeront, compte tenu des moyens dont dispose l'Organisation pour assurer le respect du cessez-le-feu par les parties intéressées ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité internationales par les forces spécialisées des Nations Unies, dont les compétences et l'efficacité viennent d'être reconnues par l'octroi du prix Nobel de la paix.

Le règlement global, pacifique et politique de la situation en Afrique australe est certes fondé sur la cessation immédiate et inconditionnelle de l'occupation illégale du territoire namibien par l'Afrique du Sud, mais il repose également sur le retrait de toutes les forces étrangères armées dans la région et l'exercice par le peuple namibien, en toute liberté et sans entraves, de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Zaïre estime que le plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie énoncé dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, dont nous fêtons le dixième anniversaire, constitue la seule base internationalement acceptée du règlement pacifique de la question de Namibie et exige son application immédiate.

M. Bagbeni Abeito Nzengeya (Zaïre)

La délégation du Zaïre, qui tient à exprimer sa solidarité avec la SWAPO, l'encourage à poursuivre sa lutte de libération en dépit des sacrifices et des pertes qu'elle subit. Sa volonté de coopération et de clairvoyance tant sur la scène politique que diplomatique lui vaut la reconnaissance de ses qualités et de ses mérites de véritable représentant du peuple namibien par la communauté internationale.

C'est dans ce contexte que ma délégation souhaite de tous ses vœux que les négociations quadripartites qui se déroulent en ce moment à Genève puissent aboutir rapidement à la reconnaissance de la SWAPO, afin de l'habiliter à mettre en oeuvre les accords qui seront issus desdites négociations en obtenant notamment l'indépendance de son pays et du peuple qu'elle représente.

Le projet de résolution A, intitulé "Situation en Namibie résultant de l'occupation illégale du territoire par l'Afrique du Sud", propose en effet au paragraphe 7 de son dispositif que soit confirmée la décision de l'Assemblée générale tendant à ce que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en exécution de son mandat, mette en place son administration en Namibie en vue de mettre fin à l'occupation illégale du territoire par l'Afrique du Sud raciste.

Les conditions actuelles permettent de penser que ces négociations pourront accélérer le processus de la mise en oeuvre de cette décision car, bien que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie n'ait pas pris part à ces négociations, il ne reste pas moins l'autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance conformément au mandat qui lui a été conféré par la résolution 2248 (S-V).

Ma délégation estime par ailleurs, tout en l'appuyant, que le projet de résolution B, relatif à l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité, aurait dû, tout au moins, faire référence aux négociations en cours, dont l'un des objectifs primordiaux consiste à la mise en oeuvre de ladite résolution 435 du Conseil de sécurité.

De même, en ce qui concerne le projet de résolution C ayant trait au programme de travail du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, il aurait été également judicieux de redéfinir le rôle du Conseil des Nations Unies pour la Namibie dans le contexte de toutes ces négociations, qui visent avant tout l'indépendance de la Namibie.

M. Bagbeni Abeito Nzengeya (Zaïre)

Ici, ma délégation voudrait adresser ses félicitations et encouragements au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, S. E. l'Ambassadeur Zuze, pour la compétence et le dévouement dont il fait preuve à la tête de ce conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Ma délégation apporte son soutien aux deux derniers projets de résolution D et E, relatifs, respectivement, à la diffusion d'informations et à la mobilisation de l'opinion publique internationale en faveur de l'indépendance immédiate de la Namibie, et au Fonds des Nations Unies pour la Namibie, et souhaite ardemment que toutes les parties concernées et participant aux présentes négociations acceptent d'octroyer à la Namibie son indépendance dans les plus brefs délais, afin qu'elle devienne membre de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, nous nous penchons sur la question de l'occupation coloniale de la Namibie alors que 10 ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 sur l'accès immédiat de ce territoire à son indépendance indéfectible.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Cette résolution demeure la seule base acceptable pour une solution juste et durable de ce conflit, car elle exprime la volonté de la communauté internationale.*

Les patriotes namubiens ont parcouru un chemin long et difficile pour que leur patrie rejoigne les nations indépendantes. La South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant légitime du peuple namibien, a mené une lutte tenace pour que le droit inaliénable de tous les peuples à l'indépendance devienne une réalité. Tous les obstacles érigés par l'Afrique du Sud pour maintenir son occupation de la Namibie n'ont pas altéré la détermination d'un peuple disposé à atteindre ses objectifs indépendantistes auxquels il tient tant. L'Afrique du Sud a également utilisé le territoire namibien pour attaquer l'Angola en envoyant ses soldats au sud de ce pays, au mépris flagrant des règles de conduite internationales, des décisions du Conseil de sécurité et des demandes de l'Assemblée générale.

Par une manoeuvre qui s'est avérée erronée, les troupes sud-africaines ont tenté, l'an dernier, de s'emparer d'un point stratégique au sud de l'Angola : Cuito Cuanavale. Là, une ferme réaction des forces angolaises et cubaines a provoqué la défaite des envahisseurs, préservant ainsi l'intégrité territoriale de l'Angola. Cette action a marqué un changement qualitatif dans ce conflit de grande envergure et a constitué un facteur crucial dans la situation nouvelle que nous observons actuellement dans la région de l'Afrique australe, où sont apparues des conditions favorables à l'application de la résolution 435 (1978) et à l'indépendance de la Namibie.

L'Afrique du Sud, une délégation conjointe de l'Angola et de Cuba, et les Etats-Unis en tant que médiateurs, ont mené, cette année, des conversations quadripartites, à la suite desquelles les troupes sud-africaines se sont retirées du sud de l'Angola et l'on discute aujourd'hui des conditions d'application stricte de la résolution 435 (1978), qui devrait être mise en oeuvre, sans tergiversations ni modifications d'aucune sorte. De même, tout accord juste découlant de ce processus de négociation devra garantir de façon catégorique la sécurité et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola.

Cuba participe à ces conversations, aux côtés de l'Angola, dans un esprit constructif afin de contribuer à une solution négociée de cette situation digne et

* Le Président assume la présidence.

M. Oramas Oliva (Cuba)

honorable, et sans prétendre humilier aucune des parties, mais avec la volonté de voir respecter l'intégrité territoriale de l'Angola et d'assurer l'indépendance de la Namibie, comme ce fut convenu, il y a 10 ans, par le Conseil de sécurité.

Nous sommes venus à la table des négociations avec la ferme intention de contribuer à l'instauration de la paix dans la région de l'Afrique australe, perturbée pendant de nombreuses années par le régime d'apartheid.

Pour les forces internationalistes cubaines qui, il y a 13 ans, ont répondu à un appel à la solidarité avec l'Angola, ce serait un grand honneur de rentrer dans leur patrie si leur action avait contribué également à mettre fin à l'une des dernières situations coloniales sur le continent africain.

Nous jugeons nécessaire de préciser que notre position dans les négociations a été tout à fait claire. Nous saisissons cette occasion pour réfuter catégoriquement les insinuations et les rumeurs selon lesquelles Cuba et l'Angola ont une part de responsabilité dans le retard apporté à la mise en oeuvre de l'application de la résolution 435 (1978), qui devait commencer dès le 1er novembre dernier.

Il convient de dire ici que l'Afrique du Sud s'oppose à la volonté internationale de voir la Namibie accéder rapidement à l'indépendance en adoptant des mesures sur ce territoire qui sont en contradiction avec ses déclarations sur sa détermination d'appliquer la résolution 435 (1978), puisqu'elle renforce son armée en Namibie, effectue des manoeuvres militaires à Walvis Bay, accroît la répression à l'encontre du peuple namibien, désigne ses soldats en tant qu'enseignants dans les établissements où les élèves appuient l'appel à l'indépendance.

Nous lançons un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle respecte les vœux de la communauté internationale et mette un terme à ce genre d'action qui retarde un processus de négociation destiné à aboutir à l'application pleine et entière de la résolution 435 (1978).

Le débat qui s'est tenu récemment à l'Assemblée générale montre une fois encore l'intérêt profond qu'éprouve l'immense majorité des Etats à voir la Namibie sortir de cette nuit coloniale. Sur les 154 orateurs qui ont pris la parole au cours de ce débat, 139 chefs d'Etat, ministres des affaires étrangères et envoyés spéciaux se sont prononcés de façon catégorique pour l'indépendance rapide de la Namibie et pour le soutien à la SWAPO. L'Afrique du Sud et ceux qui l'aident de

M. Oramas Oliva (Cuba)

manière détournée devraient tirer les conclusions qui s'imposent de cette unanimité virtuelle des gouvernements du monde entier.

Nous estimons qu'il est pertinent de rappeler ici ce qu'affirmait récemment le Ministre des affaires étrangères cubain Isodoro Malmierca à cette tribune :

"Cuba ne cherche pas une victoire militaire. Cuba n'a ni l'intention ni le désir d'humilier quiconque. Tout ce qu'elle souhaite c'est contribuer modestement à la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté de l'Angola, aux progrès des négociations sur la Namibie et à la réalisation de la paix et de la sécurité dans cette région de l'Afrique. C'est la raison pour laquelle Cuba est prête à poursuivre les négociations et espère qu'elles seront couronnées de succès, bien qu'elle n'ignore ni les obstacles ni les difficultés qu'il faudra surmonter, ni le temps et les efforts que cela nécessitera." (A/43/PV.11, p. 77)

Cuba estime, et juge nécessaire de le dire catégoriquement à cette occasion, que le résultat des conversations quadripartites, à savoir un accord éventuel, doit être signé devant le Conseil de sécurité, qui en sera garant, de façon à souligner ainsi la responsabilité du Conseil et des Nations Unies envers l'indépendance de la Namibie. Par conséquent, c'est au Siège des Nations Unies que les pays qui participent aux conversations quadripartites doivent officialiser ces accords.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Ma délégation souhaite faire part de sa vive inquiétude à la suite de certaines informations selon lesquelles l'on ne disposerait pas de ressources budgétaires suffisantes pour appliquer le plan prévu initialement en vue de donner effet à la résolution 435 (1978). Il n'y a aucune raison pour apporter des modifications au plan original d'application de ladite résolution. Il est insensé que nous ayons attendu une décennie pour appliquer cette décision du Conseil de sécurité, pendant laquelle le sang de tant de compatriotes namibiens a été versé, des combattants angolais et des soldats cubains internationalistes en terre angolaise sont tombés. Accepter aujourd'hui une caricature de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et de son plan d'application, déformés ou modifiés, sous prétexte qu'il n'y a pas de crédit, reviendrait à bafouer les sentiments de la communauté internationale, la respectabilité et la crédibilité des Nations Unies.

Nous mettons en garde contre toute manoeuvre tendant à discréditer le processus déjà envisagé pour l'accession de la Namibie à l'indépendance, et rappelons la nécessité d'offrir toutes les garanties internationales afin que cette transition ait lieu dans les meilleures conditions. Les contingents des Nations Unies peuvent garantir l'équilibre nécessaire à la tenue d'élections vraiment authentiques et honnêtes en Namibie.

N'oublions pas que les grands débiteurs des Nations Unies ont des responsabilités particulières et disposent de ressources suffisantes pour répondre aux besoins financiers découlant de l'accession à l'indépendance d'un territoire soumis depuis si longtemps à l'exploitation coloniale.

En prononçant ces mots, je me souviens des paroles que prononça un jour, José Martí, le père de l'indépendance cubaine :

"Si j'avais dû taire quelque chose d'important, c'eût été une faiblesse; j'ai dit ce qui devait être dit."

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale examine la question de Namibie deux semaines seulement après la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui est la base acceptée par la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique de la question. C'est aussi la base de tous les efforts déployés pour atteindre cet objectif. L'Etat du Koweït réaffirme le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, sur la base de cette résolution et sous la direction de la South West Africa

M. Abulhasan (Koweït)

People's Organization (SWAPO), son seul représentant légitime. Cette organisation mérite le plein appui de la communauté internationale pour la lutte légitime qu'elle mène, tant sur le plan militaire que diplomatique, afin de libérer la Namibie du joug de l'oppression raciste et de l'occupation illégale.

Le régime d'occupation sud-africain continue d'intensifier ses actes de répression en Namibie. Le peuple de ce pays occupé est encore soumis à toutes les formes possibles d'intimidation : meurtres, tortures, usurpation, destruction de biens et détention de citoyens innocents pendant de nombreuses années sans jugement.

A cet égard, nous voudrions rendre un hommage particulier au peuple héroïque de Namibie en lutte contre les forces brutales d'occupation. On dit que la résistance populaire contre l'oppression sud-africaine se renforce. Il est également fait mention du boycottage systématique à travers le pays de toutes les écoles administrées par les autorités sud-africaines et de l'augmentation continue de l'activité des syndicats.

La question de Namibie est fondamentalement une question d'occupation illégale et de colonisation. Aussi la légalité internationale exige-t-elle que l'indépendance de la Namibie ne soit pas liée à la solution de questions étrangères ou sans rapport. D'où l'indignation de l'opinion publique mondiale face aux tentatives répétées de l'Afrique du Sud pour imposer sa domination sur le Territoire, assujettir son peuple et entraver l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie énoncé respectivement dans les résolutions 435 (1978) et 385 (1976) du Conseil de sécurité.

Les Nations Unies ont assumé - et ce, pour la première fois - la responsabilité directe du Territoire de la Namibie. Ainsi elles se sont acquittées de la responsabilité internationale de la restauration des droits du peuple namibien et de la concrétisation du désir de la communauté internationale de lui permettre d'accéder à l'indépendance et d'exercer sa souveraineté. Ce faisant, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont invités par la communauté internationale à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie assume ses responsabilités à l'égard du Territoire, en toutes circonstances et en pleine liberté, à l'abri de toute pression ou de conditions préalables d'ordre politique.

M. Abulhasan (Koweït)

Voilà pourquoi ma délégation prie une fois encore instamment le Conseil de sécurité d'examiner l'imposition de sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, étant donné son incapacité à appliquer la résolution 435 (1978), du 1er novembre, du Conseil de sécurité, comme s'y attendait la communauté internationale et comme l'avait accepté sa délégation, lors des entretiens quadripartites, à Genève, en août dernier.

Mon pays s'est joint à la communauté internationale pour se féliciter des négociations en cours visant à résoudre la question de Namibie. Ces négociations ont repris, le 11 novembre, et nous espérons qu'elles seront couronnées de succès, de façon qu'un Etat libre et indépendant soit bientôt créé en Namibie.

Toutefois, le régime raciste de Pretoria, qui repose sur la force et l'oppression, persiste dans ses atermoiements et ses hésitations, encouragé par la protection et l'appui de quelques puissances occidentales et les activités continues d'intérêts économiques étrangers. C'est pourquoi la majorité des Membres de l'Organisation internationale sont convaincus qu'il faut exercer une pression économique ferme sur l'Afrique du Sud, lui imposer des sanctions globales et obligatoires et que ceux que j'ai mentionnés s'abstiennent de toutes formes de collaboration et de coopération militaires avec le régime de Pretoria.

M. Abulhasan (Koweït)

Le régime de Pretoria impose de très grandes souffrances aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. C'est pourquoi nous rejetons catégoriquement l'argument selon lequel aucune sanction ne peut être imposée parce qu'elle entraînerait d'autres souffrances pour ces deux peuples. A cet égard, nous demandons que des mesures d'urgence soient prises pour mettre en oeuvre le décret No 1 du Conseil des Nations Unies pour la Namibie concernant la protection des ressources naturelles de la Namibie, et pour faire pression sur les gouvernements qui jusqu'à présent n'ont pas reconnu la légitimité de ce décret. Il faut par ailleurs prendre toutes les mesures voulues contre les sociétés qui violent ce décret.

De l'avis de ma délégation, il importe de condamner ici l'établissement du prétendu gouvernement intérimaire de Namibie, tentative faite par l'Afrique du Sud pour créer une entité fantoche et imposer des structures économiques coloniales au peuple du territoire occupé contre sa volonté et sans son consentement, afin de le maintenir dans un état constant de domination, de privation et de pauvreté. C'est tout aussi vigoureusement que nous condamnons l'utilisation constante, par Pretoria, du territoire namibien comme tremplin pour mener des activités terroristes et lancer des attaques répétées contre les Etats de première ligne et les pays voisins qui se solidarisent pleinement avec le peuple namibien dans sa résistance héroïque contre le régime raciste de Pretoria.

Tout en condamnant l'occupation et en appuyant la résistance contre cette occupation et les droits de ceux qui y sont assujettis, nous exigeons que Pretoria relâche immédiatement les vaillants prisonniers politiques de Namibie et qu'il s'abstienne d'incorporer par la force des Namibiens dans l'armée raciste d'occupation et dans les armées tribales et de recourir à des mercenaires pour opprimer le peuple de Namibie. Nous condamnons également la politique de répression de Pretoria dirigée contre les individus, les organisations, les syndicats, les organisations estudiantines, les dirigeants religieux et la presse en Namibie.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour appuyer le droit du peuple namibien à l'autodétermination à l'intérieur de tout son territoire, y compris Walvis Bay, les îles Pingouin et toutes les îles au large des côtes de Namibie, qui font partie intégrante de la Namibie; et cela ne doit pas être lié à des questions extrinsèques ni soumis à des conditions préalables lors des négociations.

Cette année marque le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vingtième anniversaire de la déclaration de l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie. Et pourtant, malgré

M. Abulhasan (Koweït)

toutes ces années, le régime de Pretoria persiste à nier un droit de l'homme fondamental, à savoir le droit des Namibiens à leur terre. Donc chaque membre de la communauté internationale a le devoir moral majeur de ne pas ménager ses efforts pour mettre fin à cette situation et restaurer les droits des Namibiens en Namibie. Pour atteindre ce noble objectif, la communauté internationale doit apporter tout l'appui moral, politique et matériel nécessaire au peuple namibien et à la lutte héroïque qu'il mène sous la conduite de la South West Africa People's Organization. Nous sommes pleinement convaincus que cette lutte sera bientôt couronnée de succès et que le peuple namibien accèdera à l'indépendance nationale grâce à sa lutte et grâce à l'appui constant que lui apportent tous les pays libres épris de paix.

M. OULD MOHAMED LEMINE (Mauritanie) : Inscrite à l'ordre du jour de la première session de notre auguste assemblée, la question de Namibie n'a cessé de revenir depuis lors dans tous nos débats annuels et au cours de certaines sessions extraordinaires. Au cours de cette même période le Conseil de sécurité et d'autres organes subsidiaires de l'Organisation ont eu aussi à examiner cette question. Toutes ces instances ont adopté chacune à son niveau et continuellement une série de résolutions et décisions relatives à la question de Namibie.

L'Assemblée générale a même mis fin, à sa vingt et unième session, au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain et décidé de placer ce territoire sous la responsabilité directe de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution devrait engager le processus menant à l'autodétermination et à l'indépendance véritable de la Namibie, conformément au sens de l'histoire, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Mais, plus de 20 ans après, force est de constater que l'Afrique du Sud, au mépris de la légalité internationale, ne fait que renforcer son occupation illégale du territoire.

Etant donné qu'il s'agit là d'une situation exceptionnelle où l'Organisation a directement pris la responsabilité d'oeuvrer à l'accession de la Namibie à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, notre assemblée a décidé, l'année dernière, d'examiner au cours de la présente session, les mesures à prendre conformément à la Charte au cas où le Conseil de sécurité serait dans l'impossibilité d'adopter des mesures concrètes pour contraindre l'Afrique du Sud à coopérer à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité avant le 29 septembre 1988.

M. Ould Mohamed Lemine (Mauritanie)

Le peuple namibien n'a que trop souffert de la domination et de l'oppression. En plus des exactions classiques qui accompagnent toute domination coloniale, la Namibie s'est vu appliquer l'odieuse politique d'apartheid. Une politique brutale, violente et systématique s'abat sur tout le peuple namibien et son territoire est utilisé comme tremplin pour des actes d'agression et de déstabilisation dirigés contre les Etats voisins.

La prolongation du calvaire de ce peuple constitue un défi à la communauté internationale et une violation flagrante du droit international. L'occupation illégale de la Namibie engendre également une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Cette situation exige plus que jamais que l'Organisation des Nations Unies assume sa responsabilité à l'égard de ce territoire international. Une action vigoureuse doit être entreprise sans tarder afin que le peuple namibien exerce rapidement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, énoncé dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, constitue la seule base internationalement acceptée d'un règlement de la question de Namibie. Son application immédiate, intégrale et inconditionnelle incombe tout particulièrement à notre organisation et à tous les Etats épris de paix et de justice. Elle passe nécessairement par l'isolement accru de l'Afrique du Sud, étant donné que le moyen de pression le plus efficace demeure l'imposition de sanctions globales et obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte. L'application stricte et rigoureuse de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) doit être particulièrement observée.

La SWAPO, seul et authentique représentant du peuple namibien, affronte dans des conditions difficiles et sur tous les fronts le régime de l'apartheid. Elle consent de lourds sacrifices mais porte des coups sévères à l'occupation illégale. Son combat légitime et héroïque doit bénéficier de l'appui matériel et moral de toute la communauté internationale.

La solidarité naturelle de la Mauritanie avec la SWAPO découle des multiples liens qui unissent nos deux peuples et se concrétisent de diverses manières.

L'accession de la Namibie à l'indépendance constitue l'une de nos préoccupations majeures et nous ne pouvons que saluer toute action susceptible de hâter cette indépendance.

M. Ould Mohamed Lemine (Mauritanie)

C'est dans cet esprit que nous avons noté avec satisfaction les pourparlers en cours sur l'Afrique australe, mais nous sommes conscients que le régime d'apartheid ne cédera que sous l'effet conjugué de la lutte armée et de la pression internationale.

Il revient donc aujourd'hui à notre organisation d'adopter les mesures concrètes de nature à contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à sa domination coloniale sur la Namibie et, partant, à appliquer les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, nous aurons contribué à lever la grave menace que fait peser l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud sur la paix et la sécurité internationales. A l'accomplissement de cette oeuvre pacifique, juste et grandiose participe activement le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, seule autorité administrante légale du territoire. Qu'il nous soit permis, ici, de le féliciter pour ses efforts inlassables.

M. PHAM NGAC (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Après des années de tension et d'affrontement, les relations internationales évoluent maintenant vers le dialogue et la coopération. Les événements positifs récents nous ont donné une lueur d'espoir et la promesse de la paix et du règlement de nombreuses questions urgentes aux dimensions tant régionales que mondiales. Pour la première fois, il y a eu une percée vers un véritable désarmement nucléaire avec la signature et la ratification entre l'Union soviétique et les Etats-Unis du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI). Les pourparlers de paix en vue d'un règlement politique dans diverses régions du monde sont sortis de l'impasse de l'Afghanistan à l'Afrique australe, de Chypre et du Golfe au Sahara occidental. Les résultats obtenus, s'ils n'ont pas tous la même portée, ont ouvert de réelles perspectives de solution de conflits et de différends régionaux par la voie politique et le dialogue. Ces événements encourageants ne sont qu'un début. Certains s'opposent encore avec obstination à ce processus de changement. Ces forces d'affrontement et d'ingérence ont tenté d'empêcher ou d'inverser la tendance actuelle au dialogue et de limiter ou de saper les progrès enregistrés jusqu'à présent, d'autant que le processus est fragile car encore à son étape initiale. Les expériences de l'Amérique centrale, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique australe montrent toutes que ce n'est qu'en mettant fin aux causes du problème - forces de réaction ou apartheid, génocide ou ingérence extérieure - que la recherche d'un règlement négocié peut être accélérée et porter ses fruits. Pleinement consciente de la complexité de la question, la communauté internationale doit donc faire preuve d'une plus grande volonté politique afin que les progrès réalisés jusqu'à présent soient acquis et que nous puissions relever plus efficacement les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

La question de Namibie depuis longtemps constitue la pierre de touche de notre volonté politique, et de nos efforts communs pour en finir avec l'héritage d'un colonialisme longtemps préservé. Le défi que représente la question est d'un genre particulier.

Depuis plus de 20 ans maintenant, depuis l'adoption de la résolution historique 2145 (XXI), la Namibie a été le seul cas où les Nations Unies ont assumé la responsabilité directe d'une transition à l'indépendance et à l'autodétermination.

M. Pham Ngac (Viet Nam)

Cette entreprise a bénéficié de l'appui de la majorité écrasante de la communauté internationale, mais la Namibie n'est toujours pas libérée. Jusqu'à aujourd'hui, le colonialisme a persisté sous sa forme ancienne d'il y a un siècle dans tout ce qu'il a de sinistre et de brutal et, pis encore, l'Afrique du Sud a appliqué au Territoire l'apartheid, la forme la plus odieuse du colonialisme qui ait jamais existé. Arrestations massives et injustifiées, détention, répression, massacres et exploitation sans relâche continuent d'être le lot quotidien de ce peuple infortuné, qui continue de pâtir sous la férule du régime raciste. Cependant, les mots ne suffisent pas en l'occurrence et ne peuvent pas tout dire. L'Afrique du Sud a par ailleurs persisté dans sa politique de terrorisme d'Etat, lançant sans cesse des attaques contre les Etats de première ligne, faisant constamment régner le danger et l'instabilité dans la région. Cet état de choses tient à une cause fondamentale, l'apartheid, qui, comme cela a été universellement reconnu, ne saurait être réformé et doit donc être aboli.

Depuis longtemps, la communauté internationale s'est engagée à appuyer la lutte du peuple namibien pour l'indépendance et l'autodétermination et pour l'élimination de l'apartheid. Voilà un cas où l'unanimité a atteint un niveau sans précédent : il faut des efforts collectifs à l'échelle mondiale. Le monde entier a exigé la fin de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, de l'apartheid sur lequel se fonde cette occupation et de toutes ses manifestations. Un plan pour l'indépendance de la Namibie a été envisagé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Dès son adoption en 1978, le plan a été considéré comme la seule base universellement acceptable pour l'indépendance de la Namibie. Dix années se sont écoulées mais la résolution n'est toujours pas appliquée. L'Afrique du Sud, grâce à l'aide de quelques-uns, persiste à défier avec effronterie, depuis des années, l'opinion publique mondiale. Grâce également à ce soutien, l'Afrique du Sud, par tous les moyens, s'est efforcée de faire obstacle à l'application de la résolution 435 (1978). Elle a fait entrer en ligne de compte des questions qui n'ont rien à voir avec le débat, telles que la politique de "couplage" qui a été totalement rejetée par la communauté internationale.

Compte tenu des conditions favorables qui se sont manifestées dans le monde, les tentatives diplomatiques se sont récemment multipliées au Sud-Ouest africain afin d'accélérer la recherche d'un règlement politique aux problèmes de la région.

M. Pham Ngac (Viet Nam)

Fort de l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 601 (1987), le Secrétaire général a pris des dispositions d'ordre pratique pour le déploiement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), en envoyant une équipe technique dans la région et en tenant des consultations avec les différentes parties intéressées.

Les négociations quadripartites actuellement en cours ont suscité l'espoir d'aboutir à une solution politique du conflit dans la région. Nous appuyons la position correcte et l'attitude constructive adoptées par l'Angola et Cuba sur l'initiative diplomatique en cours qui vise à trouver une solution susceptible de garantir la souveraineté, la sécurité, l'intégrité de l'Angola ainsi que l'indépendance véritable de la Namibie. Les autorités sud-africaines doivent respecter strictement les accords convenus et s'abstenir de dresser de nouveaux obstacles artificiels.

La lutte héroïque du peuple namibien a toujours bénéficié de toute notre sympathie et de notre plein appui. Nous réaffirmons une nouvelle fois dans cette instance notre position constante vis-à-vis du peuple namibien et de son seul représentant légitime, la South West Africa People's Organization (SWAPO). Nous appuyons également l'attitude constructive de la SWAPO, qui désire faciliter l'application de la résolution 435 (1978).

Dans les circonstances présentes, la communauté internationale ne doit en aucune manière relâcher sa vigilance étant donné la réputation de mauvaise foi et d'intransigeance de l'Afrique du Sud. Les pressions internationales doivent plus que jamais être renforcées, notamment par l'imposition de sanctions obligatoires complètes contre le régime raciste.

M. Pham Ngac (Viet Nam)

Ceux qui jusqu'à présent ont empêché le Conseil de sécurité d'agir à cet égard en abusant du droit de veto doivent adopter une nouvelle attitude et s'associer au reste du monde, car les sanctions représentent le moyen pacifique le plus efficace de contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie et à sa politique d'apartheid.

La question namibienne, comme de nombreuses autres questions pressantes de notre temps, exige plus que jamais de grands efforts et une action ferme. Avec l'élargissement actuel de la coopération internationale, le renforcement de nos efforts conjoints et de notre détermination devraient finalement de réaliser l'indépendance de la Namibie et d'instaurer la paix et la stabilité dans toute la région.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis à nouveau pour traiter d'un problème qui devrait être résolu depuis longtemps. Cette année, au lieu de célébrer l'indépendance de la Namibie, nous célébrons un autre anniversaire de notre impuissance : cette fois le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui contient le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Malheureusement, jusqu'à présent l'Organisation des Nations Unies a été incapable de contribuer de manière décisive à la libération de la Namibie, bien que la communauté internationale tout entière - même l'Afrique du Sud à sa manière détournée - reconnaisse que le peuple du Territoire a le droit de former un Etat indépendant.

Depuis des années, nous exigeons la liberté pour la Namibie et accordons notre aide à la lutte du peuple namibien, alors que l'Afrique du Sud réagit avec mépris, donnant au mieux l'impression de céder à la pression internationale, alors qu'en fait elle ne procède qu'à des changements superficiels.*

Malheureusement, Pretoria a réussi à maintes reprises à empêcher le règlement de la question de Namibie, tout en s'efforçant vivement de contourner la volonté de la communauté internationale telle qu'elle est exprimée dans les nombreuses résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies, y compris celles du Conseil de sécurité. Elle a tenté de mettre en place un gouvernement fantoche en Namibie, d'éliminer la South West Africa People's Organization (SWAPO) et toute l'opposition interne. Elle a pris des mesures militaires ou de déstabilisation politique contre les Etats voisins, pour tenter de mettre fin à leur appui à la lutte de libération du peuple namibien.

* M. Van Lierop (Vanuatu), Vice-Président, assume la présidence.

M. Noworyta (Pologne)

Etant donné les efforts de la communauté internationale et ceux de l'Organisation des Nations Unies en particulier, cette année le processus de règlement d'un certain nombre de conflits régionaux a quelque peu progressé. Ces derniers mois, de nouvelles perspectives de règlement pacifique dans le Sud-Ouest africain sont apparues. La position constructive et la souplesse dont ont fait preuve l'Angola et Cuba dans les négociations quadripartites avec l'Afrique du Sud sous la médiation des Etats-Unis permettent réellement d'espérer que les questions spécifiques relatives à l'autodétermination du peuple namibien seront résolues. Nous espérons sincèrement que ces négociations seront couronnées de succès et que des accords seront conclus rapidement. Une Namibie libre et indépendante va dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la région et du monde entier. Par conséquent, la réalisation de cet objectif constitue une tâche urgente. La Pologne, une fois de plus, rappelle qu'elle est prête à participer activement au processus de mise en oeuvre de la résolution 435 (1978).

Par ailleurs, le fait que depuis des années Pretoria défie les Nations Unies et règne sur la Namibie ne peut que rendre sceptique quant à sa bonne foi et à sa volonté de mettre en oeuvre le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Les forces d'occupation dans le nord de la Namibie sont plus nombreuses encore. Environ 5 000 jeunes ont fui le pays à cause des manoeuvres de harcèlement des forces de sécurité; l'Afrique du Sud a rédigé un nouveau texte de loi contre les mouvements syndicaux et il y eu une tentative d'incendie criminel contre The Namibian, seul journal indépendant du Territoire, le 11 octobre 1988, alors que se déroulent des négociations de paix.

Des informations récentes, inquiétantes également, indiquent que des soldats armés des forces de défense sud-africaines bouclent les villages namubiens, prennent le nom, le numéro d'identité et l'adresse des habitants et leur demandent leur affiliation politique. Cela ne va-t-il pas à l'encontre d'élections libres sous supervision internationale? L'Organisation des Nations Unies ne devrait-elle pas demeurer vigilante?

Etant donné la situation actuelle, il serait important et utile, pour assurer la poursuite du processus de règlement, de faire participer l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général à l'élaboration d'une formule définitive, sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. A cet égard, nous tenons à féliciter la SWAPO de continuer à appuyer le plan des Nations Unies pour la Namibie et de sa volonté de coopérer pleinement à sa mise en oeuvre.

M. Noworyta (Pologne)

Aujourd'hui une grande nation d'Asie amie, l'Inde, va commémorer, tout au long des 12 prochains mois, la naissance, le 14 novembre 1889, de Jawaharlal Nehru, son fondateur et premier Premier Ministre depuis l'indépendance en 1947 jusqu'à sa mort en 1964. Qu'il me soit permis de rendre hommage à cet homme politique éminent en rappelant quelques-unes de ses paroles empreintes de sagesse :

"La politique raciale de l'Union sud-africaine est, me semble-t-il, ce qu'il y a de plus néfaste et de plus dangereux pour l'avenir de l'humanité. Je suis surpris que des pays, notamment ceux qui font leur la tradition démocratique et ceux qui ont voté pour la Charte des Nations Unies et la Convention des droits de l'homme, se soient exprimés avec aussi peu de fermeté ou n'aient rien dit du tout au sujet de la politique raciale de l'Union sud-africaine. Ce n'est pas uniquement une question de politique. Je dis que, pour une nation, c'est faire preuve de la plus grande immoralité au niveau international que de se comporter ainsi."

La Namibie est de toute évidence victime de l'immoralité et de l'inhumanité. Ceux qui aident Pretoria partagent la responsabilité morale du sort du peuple namibien.

Pour terminer, nous exprimons à nouveau tout notre appui et toute notre solidarité au peuple namibien, conduit par son seul et authentique représentant, la SWAPO, dans sa lutte juste et héroïque pour la libération et l'égalité des droits. Nous sommes convaincus que les jours de l'occupation illégale de ce pays sont comptés et que la Namibie occupera bientôt la place qui lui revient dans la communauté des nations.

Mme ATTAH (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Le Président de notre délégation à la présente session de l'Assemblée générale et Ministre des affaires étrangères du Nigéria a déjà présenté à M. Caputo toutes les félicitations du Gouvernement et du peuple du Nigéria pour son élection lorsqu'il est intervenu devant cette assemblée le 29 septembre 1988. Par conséquent, je vais simplement réaffirmer ces sentiments et assurer le Président que nous entendons poursuivre notre coopération avec lui et les autres membres du Bureau pour l'aider à s'acquitter de la lourde tâche qui leur a été confiée. Nous sommes pleinement satisfaits de la façon dont il a dirigé nos débats jusqu'à présent et sommes certains que, grâce à sa grande expérience et ses immenses talents de diplomate, la session sera couronnée de succès.

Mme Attah (Nigéria)

La délégation nigériane attache une grande importance au point de l'ordre du jour à l'examen non seulement parce que le Nigéria est historiquement un produit du processus inévitable de décolonisation qui s'est déroulé dans les années 50 de ce siècle en Afrique, mais également parce que nous estimons que le cas de la Namibie est sui generis. Parmi les territoires coloniaux et dépendants restants, qui sont au nombre de 19, la Namibie représente le seul cas où l'Organisation des Nations Unies a mis fin au mandat qui avait été conféré à l'Autorité administrante raciste et a, en conséquence, assumé la responsabilité directe du Territoire. Le cas de la Namibie est également unique du fait qu'il existe un cadre accepté sous la forme du plan des Nations Unies énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et conçu pour permettre au Territoire d'accéder à l'indépendance.

Il est donc triste que 22 ans après la révocation par l'Organisation des Nations Unies du mandat conféré à l'Afrique du Sud pour administrer la Namibie et 10 ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 435 (1978), la Namibie soit encore une colonie dépendante. Et cependant, si l'Afrique du Sud de l'apartheid manifeste tant d'arrogance et de mépris à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière, c'est parce qu'elle continue de recevoir appui, réconfort et secours de la part de certains pays, dont certains étaient les principaux architectes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Il est regrettable que l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité approuvant le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie soit entravée depuis plus de 10 ans au mépris total de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Il est encore plus regrettable que l'Afrique du Sud de l'apartheid ne tienne pas compte des injonctions de l'Organisation des Nations Unies et que son attitude ait été encouragée et appuyée par certains des pays dont les efforts laborieux avaient abouti à l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous jugeons donc hypocrite l'attitude des pays qui ont joué un rôle essentiel en formulant et en négociant le cadre d'un règlement pacifique du problème namibien et qui essaient en même temps d'entraver l'application de ce plan en insistant sur l'introduction de questions étrangères à celle qui nous occupe.

Mme Attah (Nigéria)

La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et le plan des Nations Unies qui a été approuvé constituent, par essence, les moyens démocratiques de parvenir à une solution pacifique de la question de Namibie. La résolution ne cherche à imposer ni une solution faisant fi des préférences des Namibiens, ni un gouvernement, un mouvement de libération ou un parti politique que les Namibiens eux-mêmes n'ont pas choisis. Entre autres, la résolution envisage la cessation des hostilités, le retour pacifique des réfugiés et exilés namibiens et l'organisation d'élections justes et libres en vue de l'établissement d'une assemblée constituante ainsi que d'un gouvernement démocratique éventuel en Namibie, tout cela sous la supervision impartiale et étroite du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Tout cela procède de principes et de processus démocratiques que certains pays proclament et recommandent à d'autres. La South West Africa People's Organization (SWAPO), mouvement de libération du peuple namibien, a déclaré à maintes reprises qu'elle est prête à engager le processus du verdict démocratique du peuple namibien et à s'y soumettre. Son attachement à l'application intégrale et sans entraves de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité n'a jamais faibli. La SWAPO mérite par conséquent d'être félicitée et appuyée par la communauté internationale pour son attachement résolu à une solution pacifique et démocratique du problème.

Le Secrétaire général a indiqué dans ses nombreux rapports que toutes les conditions nécessaires à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité avaient été réunies. Cependant, l'Afrique du Sud raciste et ses alliés continuent de bloquer et de retarder le démarrage du processus d'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité en brouillant les pistes pour retarder, voire empêcher totalement, l'accession de la Namibie à l'indépendance et à la liberté qui se fait attendre depuis trop longtemps. L'Afrique du Sud a tout fait pour empêcher l'indépendance de la Namibie et lui a même imposé un gouvernement intérimaire trié sur le volet, qui n'est pas représentatif du peuple namibien.

Le Nigéria est consterné de voir que ceux qui se sont proclamés les garants de la civilisation occidentale n'ont pu, jusqu'à présent, se rendre compte du stratagème de l'Afrique du Sud raciste. Nous jugeons donc troublant l'appui qui est fourni ouvertement et en sous-main à l'Afrique du Sud pour maintenir la mainmise de l'apartheid sur la Namibie et son peuple. Il est paradoxal que

Mme Attah (Nigéria)

certaines des pays qui soutiennent l'Afrique du Sud raciste sont ceux-là mêmes qui ont historiquement commencé la lutte pour la liberté, l'égalité et la dignité de l'homme au cours des trois derniers siècles. Il convient cependant de noter que les peuples de ces pays, par des manifestations de masse, par les médias, par les églises et par d'autres organisations non gouvernementales, se sont distancés de la politique à courte vue adoptée par leurs gouvernements à l'égard de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Nous lançons un appel à ces gouvernements pour qu'ils tiennent compte des vœux exprimés par leurs citoyens et cessent d'appuyer l'apartheid et le colonialisme en Afrique australe.

Nous ne pouvons que remarquer que le 1er novembre 1988 est passé sans qu'un événement mérite d'être signalé si ce n'est l'intensification de la répression et de l'oppression du peuple namibien. Le Nigéria a exprimé son appui et ses encouragements aux efforts faits pour parvenir à une solution pacifique, qui était l'objectif proclamé des négociations quadripartites en cours, mais nous ne pouvons que mettre en garde la communauté internationale en lui demandant de ne pas se bercer d'illusions et de ne pas trahir le peuple namibien. Les forces d'occupation racistes en Angola du Sud ont été amenées à comprendre que Cuito Cuanaveles était la limite de la tolérance et que l'agression avait son prix. Les troupes racistes démoralisées ont été forcées de se retirer. L'Afrique du Sud cherche peut-être à gagner du temps en recourant de nouveau aux faux-fuyants et aux manoeuvres visant à mettre en échec l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Les faits dont je viens de parler nous mènent à une conclusion inévitable. Nous estimons que le moment est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures immédiates pour consolider et universaliser toutes les mesures disparates prises à l'encontre du régime raciste. Nous estimons qu'il faut dire et redire que l'apartheid est honni par tous les peuples civilisés afin d'obliger le régime de Pretoria à renoncer à sa politique de discrimination raciale, d'oppression et de répression brutale. En outre, nous répétons que nous sommes convaincus, comme l'exige la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qu'il faut imposer des sanctions globales et obligatoires à l'encontre du régime raciste sud-africain, conformément au Chapitre VII de la Charte. Nous estimons que l'adoption de mesures conformément au Chapitre VII est le seul moyen permettant de parvenir à un règlement pacifique du problème. Il faut

Mme Attah (Nigeria)

que la communauté internationale mette impérativement et immédiatement fin aux anachronismes que représentent l'apartheid et le colonialisme en Namibie. Il faut mettre fin sans retard à l'intransigeance de l'Afrique du Sud.

La liberté de tous les Africains n'est ni négociable ni réversible. Le vent de la liberté et de l'indépendance qui a commencé à balayer le vaste continent africain dans les années 50 et 60 ne peut s'arrêter sur les rives du Zambèze et du Limpopo. Ce vent scufflera à travers les déserts de Namib et de Kalahari, traversera la rivière Orange et les velds de l'Afrique du Sud pour déboucher sur les eaux tumultueuses du Cap de Bonne-Espérance. L'histoire est du côté du peuple namibien. Aucune force, aucun appui fourni ouvertement ou en sous-main aux oppresseurs ne l'empêchera de jouir de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Mlle Attah (Nigéria)

Finalement, il est impossible de limiter dans le temps une lutte de libération; elle se poursuivra jusqu'à la victoire. Le peuple de la Namibie est engagé dans cette lutte gigantesque et tous les peuples épris de liberté dans le monde sont avec lui. Ils ne lui feront pas défaut.

M. GOSHU (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale reprend une fois de plus ses discussions périodiques sur la Namibie. Malgré les efforts concertés déployés par la communauté internationale et l'Organisation mondiale, le Territoire colonial, unique, de la Namibie reste sous l'occupation impitoyable du régime raciste de l'Afrique du Sud. Malgré notre ferme espoir de voir le droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance dûment reconnu par l'Afrique du Sud et ses collaborateurs, le Territoire a été transformé systématiquement en un poste avancé orienté vers les ressources minières servant les intérêts plutôt convergents des entreprises multinationales.

En dépit de notre ferme volonté d'accélérer le processus de décolonisation dans ce territoire et à voir rapidement la Namibie prendre sa place de plein droit parmi notre famille de nations libres et indépendantes, les troupes d'occupation du régime raciste restent partout implantées sur cette terre malheureuse. L'occupation coloniale illégale et brutale de la Namibie se poursuit sans relâche, et la situation est exacerbée du fait que le régime raciste a fait du Territoire un tremplin à partir duquel il mène des actes de terrorisme d'Etat, d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins.

Dix longues années se sont écoulées depuis l'adoption de la fameuse résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui contient le plan d'indépendance universellement accepté pour la Namibie. Bien que nous nourrissions l'espoir que sa mise en oeuvre mène enfin à l'indépendance de la Namibie, l'attitude qu'a manifestée le régime de Pretoria depuis l'adoption de cette résolution, le 29 septembre 1978, a laissé beaucoup à désirer. Pretoria a montré qu'il sait maîtriser l'art de la tromperie et de la trahison en introduisant systématiquement des questions étrangères à l'ordre du jour des négociations, ce qui a non seulement bloqué les négociations menées conformément aux dispositions de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité mais compliqué encore la question de l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Loin de tout équivoque ou de toute dissimulation dont font souvent preuve certains milieux intéressés, nous affirmons que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est le seul cadre universellement reconnu pour le règlement pacifique

M. Goshu (Ethiopie)

de la question namibienne. En effet, tant que le régime raciste aura recours à de vaines manoeuvres pour refuser au peuple namibien son droit inaliénable à l'autodétermination, nous ne sortirons pas de l'impasse et des attermolements qui ont jusqu'à présent caractérisé les événements entourant la question namibienne.

La Namibie reste essentiellement sous la responsabilité directe des Nations Unies. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie est la seule autorité administrante légale pour la Namibie jusqu'à ce que le Territoire accède à l'indépendance. Cependant, il est important à cet égard de souligner que nous en sommes à un moment crucial quant au règlement de la question namibienne. Dans ce contexte, tout en félicitant l'Organisation des Nations Unies et son inlassable Secrétaire général pour les efforts qu'ils déploient, nous voudrions souligner qu'il ne faudrait pas perdre de temps pour commencer à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ni laisser passer l'occasion de le faire.

A cet égard, il conviendrait peut-être de dire quelques mots sur la situation exacte des négociations destinées à résoudre de façon pacifique la question namibienne. Il est significatif que l'accord récent de Genève sur la Namibie marque l'aboutissement d'une campagne internationale soutenue pour l'indépendance du Territoire. A ce titre, c'est le triomphe des efforts déployés tous azimuts sur le plan mondial ces dernières années pour garantir la liberté du peuple namibien. Par conséquent, il s'agit d'une grave défaite pour la clique raciste et cela pourrait annoncer le démantèlement systématique du système d'apartheid en Afrique du Sud même.

Devant la tradition d'arrogance, d'entêtement et de recours aux tactiques dilatoires de l'Afrique du Sud pour retarder l'indépendance de la Namibie, il est extrêmement important de rester vigilant et de guetter les signes possibles d'une nouvelle ruse à laquelle aurait recours le régime raciste.

En dépit de nos craintes quant aux intentions de l'Afrique du Sud, nous appuierons toutes les négociations qui mèneront à l'indépendance finale de la Namibie. Nous estimons que tous les efforts tentés pour renforcer la probabilité de l'instauration de la paix en Afrique australe ne peuvent que bénéficier au peuple de la Namibie. Si ces efforts convergents peuvent contribuer à gonfler le fleuve puissant de la paix, ils continueront de bénéficier de notre appui. Cependant, il est bon de dire que lorsque la Namibie accédera à l'indépendance, il faudra nécessairement que le Territoire soit juridiquement unique. Par conséquent, un tel processus doit prendre en compte le respect de l'intégrité territoriale de

M. Goshu (Ethiopie)

la Namibie, y compris Walvis Bay, les îles Penguin et toutes les autres îles au large des côtes.

Lorsque l'on écrira l'histoire de la lutte pour la liberté et l'indépendance en Afrique australe, il est certain qu'une partie importante sera consacrée au rôle des fils et des filles courageux de la Namibie qui, sous la direction d'avant-garde de la South West Arica People's Organization (SWAPO), le seul représentant légitime du peuple du Territoire, actuellement illégalement colonisé, auront réussi à mettre à genoux les occupants racistes. Il faut noter que le régime sud-africain, qui est considéré comme l'ennemi numéro un de la paix, n'aurait sans doute pas accepté brusquement des négociations et un dialogue pacifique sur la Namibie s'il n'avait pas subi des revers cinglants dans le sud de l'Angola et en Namibie. Ma délégation salue donc les combattants de la SWAPO et les héros de Cuito Cuanavale, et elle rend hommage aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins qui ont subi le choc de la campagne de déstabilisation et de terrorisme d'Etat de l'Afrique du Sud et qui, ayant enduré toutes sortes de privations et d'épreuves, ont soutenu constamment la lutte des patriotes namibiens et sud-africains.

En cette onzième heure de la longue marche de la Namibie vers l'indépendance, il est indispensable que la communauté internationale donne la preuve de son attachement à la cause namibienne en élargissant son soutien au peuple en lutte de la Namibie et à son seul mouvement authentique de libération nationale, la SWAPO. Toute aide fournie facilitera l'accession rapide de la Namibie à l'indépendance. En revanche, si l'on tarde de quelque manière à accorder une aide précieuse, on risque de donner un avantage supplémentaire aux forces d'occupation de l'Afrique du Sud. Par conséquent, la valeur du soutien que nous apportons jusqu'ici sera déterminée par la rapidité avec laquelle nous allons agir aujourd'hui. Nous avons beaucoup avancé et nous ne pouvons que suivre les voies que nous avons empruntées jusqu'à présent.

En tant qu'Etat Membre qui a eu l'honneur de porter la question de Namibie à l'attention de la Cour internationale de Justice, l'Ethiopie a suivi cette question cruciale avec le sérieux qu'elle mérite. Dans les limites de ses capacités, l'Ethiopie a toujours fourni aux patriotes de la Namibie un soutien politique, diplomatique et matériel.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour répéter que l'Ethiopie appuie sans relâche le peuple namibien dans sa lutte pour l'indépendance, la justice et la paix.

M. H. R. CHOUDHURY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Que l'on permette encore à notre époque au cancer de l'occupation raciste, cette maladie mortelle de s'étendre et de décimer une population entière est un commentaire bien triste à propos de notre génération. Nulle part la tyrannie ne s'est-elle exprimée de façon aussi frappante qu'en Namibie. Nulle part le colonialisme ne s'est-il manifesté de façon aussi virulente que dans ce malheureux pays. L'âme de l'Afrique hurle son angoisse tandis que son bourreau, Pretoria, continue impunément de se conduire de façon odieuse. Si les malheurs de la Namibie sont une grande tragédie, le fait que nous tolérions l'Afrique du Sud est un péché mortel.

Les souffrances des Namibiens ont été intolérables. On les a enchaînés, on leur a imposé le silence et on leur a volé leurs biens. Pretoria a également essayé de leur laver le cerveau en leur imposant une théorie méprisante selon laquelle plus blanche est la peau, plus la culture est supérieure.

Depuis des années, la communauté mondiale essaye de raisonner avec l'Afrique du Sud. Jusqu'à maintenant, tous ses efforts ont été vains. Nous ne pouvons cependant nous laisser aller au désespoir. Le moment est maintenant venu de réfléchir simplement, d'évaluer froidement la situation et de prendre des mesures concertées. Et bien que nous n'entrevoions un rayon de lumière à la fin du tunnel, nous ne pouvons nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Il nous faut planifier et exécuter notre programme, qui nous l'espérons en est à son stade final, pour effacer à jamais trace de l'oppression laissée en Afrique par un régime paria.

Toutefois, le problème n'est pas aussi compliqué qu'on pourrait le croire. Il y a en effet une solution. Elle est incarnée dans le plan des Nations Unies pour la Namibie. Il est particulièrement urgent d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Dix ans se sont écoulés depuis son adoption. Le principal obstacle à son application a été l'intransigeance de l'Afrique du Sud. A plusieurs reprises, l'Assemblée générale, ce parlement des nations, a adopté des résolutions sur cette question, que Pretoria a toujours bafouées. Nous condamnons catégoriquement cette attitude.

Le régime de Botha n'est sensible ni à la logique ni à la raison. Nous ne voyons donc aucune autre possibilité que de le forcer à agir. Si jamais il y avait un exemple où il fallait appliquer les sanctions obligatoires et globales au titre du Chapitre VII de la Charte, c'est bien celui-ci. Aider l'Afrique du Sud à étayer ses capacités militaires serait déstabilisant et peu sage.

M. H. R Choudhury (Bangladesh)

Dans le domaine économique, il faut isoler l'Afrique du Sud. Ceux d'entre nous qui se rappellent encore la longue lutte pour la liberté contre le Raj en Inde britannique n'ont pas oublié que le boycottage des marchandises est une arme non violente fort efficace. Si le monde refuse d'utiliser des produits sud-africains, le message que nous enverrons à Pretoria sera sans équivoque, les signaux seront clairs.

Nous sommes tous conscients que l'Afrique du Sud a essayé de tromper le monde en établissant un régime fantoche à Windhoek en juin 1985. Mais elle n'a pas réussi à nous tromper. Ses tentatives de faire taire les médias ont été plus révélatrices que dissimulatrices. Nous ne devons pas permettre au gouvernement de Botha de réussir à associer l'indépendance de la Namibie à des questions qui lui sont étrangères, et nous ne pouvons non plus permettre qu'il poursuive son pillage honteux des ressources namibiennes, violant le décret No 1 du Conseil pour la Namibie.

Il est vrai que la Namibie inspire la colère; mais elle évoque également des émotions positives de courage et de résolution. Le Bangladesh salue l'héroïsme du vaillant peuple de la Namibie et l'appuie dans sa lutte incessante contre l'oppression. Nous admirons les valeureux dirigeants représentés par la SWAPO, le seul et authentique représentant du peuple namibien et nous l'appuyons dans sa volonté de libérer son peuple.

Nous restons par le coeur et l'esprit auprès des Etats de première ligne en Afrique, qui sont engagés dans une résistance noble et douloureuse et contre les machinations diaboliques de Pretoria. Nous félicitons le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar, le Secrétaire général adjoint Marrak Goulding et le Commissaire Bernt Carlsson ainsi que les autres qui s'efforcent inlassablement d'établir la paix dans cette partie troublée du monde.

La cause de la Namibie a toujours été très chère au coeur du peuple du Bangladesh. En tant que membres du Conseil pour la Namibie, nous avons essayé d'apporter notre modeste contribution à la lutte d'indépendance de la Namibie. Nous avons appuyé la transition en participant au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT). Si la Namibie, lorsqu'elle recouvrera sa liberté, cherche à partager notre expérience pour l'aider à ses débuts, le Bangladesh se tiendra prêt et sera heureux de lui prêter son concours. Nous espérons que les discussions en cours en Afrique australe mèneront à un règlement qui sera acceptable pour le peuple héroïque de la Namibie. A cette

M. H. R Choudhury (Bangladesh)

fin, la délégation du Bangladesh votera en faveur des projets de résolution dont l'Assemblée est saisie.

Il y a bien évidemment une aube qui poindra après la nuit de souffrances dont est enveloppée l'Afrique du Sud aujourd'hui. Ainsi que l'a dit le poète John Keats, à minuit il y a toujours un lendemain qui bourgeonne. Nous retenons notre respiration et nous attendons que les premiers rayons de lumière se dessinent à l'horizon namibien. L'attente sera peut-être encore un peu longue, mais la poursuite de ce but est si noble que chaque moment en vaudra la peine.

M. LANGSLET (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Il y a plus de 40 ans, l'Assemblée générale a rejeté une proposition tendant à incorporer l'Afrique du Sud-Ouest, qui est maintenant la Namibie, dans l'union sud-africaine et elle a recommandé que le Territoire soit placé sous le système de tutelle des Nations Unies. Vingt ans plus tard, en 1966, l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et assumé la responsabilité de la gestion du Territoire jusqu'à son indépendance. En 1978, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) et a ainsi approuvé la proposition pour un règlement de la situation namibienne. Malheureusement, les efforts qui ont suivi visant à appliquer cette résolution ont échoué, à cause des tentatives du Gouvernement sud-africain d'obstruer les progrès en présentant des questions étrangères à ces négociations.

M. Langslet (Norvège)

L'obstruction par l'Afrique du Sud du processus diplomatique, son occupation illégale et son utilisation du territoire namibien pour lancer des actes d'agression non provoqués contre les pays voisins, en particulier l'Angola, sont depuis de nombreuses années source de préoccupation profonde pour la communauté internationale. Pendant toutes ces années, le peuple namibien a mené un combat sur des questions fondamentales affectant la nature même de son existence : l'autodétermination, l'indépendance, les droits de l'homme et la dignité.

Un nouvel espoir a été injecté dans la situation au mois de mai de cette année lorsque des négociations ont été entreprises entre Cuba, l'Angola et l'Afrique du Sud, avec les Etats-Unis en tant que médiateur. Les réunions qui se sont tenues à New York du 8 au 10 juillet ont mené à un accord entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud sur un ensemble de principes essentiels pour établir les bases de la paix en Afrique australe. Les premiers signes concrets de progrès sont apparus lorsque les troupes sud-africaines se sont retirées du sud de l'Angola et qu'un cessez-le-feu de facto entre la South West Africa People's Organization (SWAPO) et l'Afrique du Sud est entré en vigueur au mois d'août.

La Norvège appuie les négociations en cours ayant pour but le règlement pacifique de la situation sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons des efforts de médiation ainsi que de la souplesse et de la retenue dont ont fait preuve les parties au cours de ce processus qui, nous l'espérons, a maintenant atteint un point de non-retour. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles poursuivent leurs efforts en vue d'un règlement rapide et complet de la situation.

La Norvège est convaincue que le plan de règlement approuvé par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité offre la seule base internationalement acceptable pour la réalisation de l'indépendance de la Namibie. Les modalités de transition à l'indépendance ont été convenues. Le peuple namibien doit maintenant avoir le droit de déterminer son propre avenir par le biais d'élections libres et justes sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, conformément au plan de règlement.

La Norvège a toujours soutenu que des sanctions obligatoires complètes seraient l'instrument le plus efficace pour exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle applique la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Telle reste notre position tant que la question namibienne n'aura pas été réglée. Jusque-là, la Norvège continuera, pour sa part, de mener sa politique de boycottage total contre la Namibie, comme le montre la loi sur le boycottage économique qui

M. Langslet (Norvège)

est entrée en vigueur le 20 juillet de l'année dernière. En attendant une décision du Conseil de sécurité sur des sanctions obligatoires complètes, nous demandons instamment aux Etats Membres de prendre des mesures nationales appropriées.

Les événements récents ont mis en lumière le besoin, pour les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, d'être prêts. Nous sommes confiants que le Secrétaire général est prêt à prendre les mesures administratives et autres mesures pratiques nécessaires pour mettre en place, lorsqu'on le lui demandera, le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

La Norvège est prête à jouer son rôle dans la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et à aider le peuple de Namibie. Nous avons offert d'apporter notre contribution au GANUPT et, en coopération avec nos voisins nordiques, nous avons élaboré un plan d'action concertée sur la coopération pour le développement une fois que la Namibie sera un pays libre et indépendant.

La Namibie a l'un des potentiels les plus riches du continent africain. Les droits des Namibiens à leurs ressources naturelles doivent être respectés scrupuleusement par tous. La Norvège partage la préoccupation de la communauté internationale quant à l'épuisement rapide et injustifiable des richesses du Territoire par des intérêts étrangers. Ma délégation est alarmée par la pêche intensive pratiquée le long des côtes namibiennes et attend de tous les Etats Membres des Nations Unies qu'ils fassent preuve de considération pour les intérêts du peuple de Namibie et qu'ils veillent à ce que ses ressources marines soient utilisées à son avantage. Le Gouvernement norvégien continue de croire qu'il serait utile de faire une carte détaillée des ressources marines le long des côtes de la Namibie. Je voudrais répéter l'offre d'une assistance pratique à cet égard faite par le Gouvernement norvégien à la session de l'Assemblée générale de l'année dernière. Nous sommes également prêts à puiser dans notre expérience diversifiée dans des domaines connexes tels que l'élaboration de règlements pour protéger les ressources marines le long des côtes, ainsi que la prospection et l'exploitation de ces ressources, dans l'intérêt d'une Namibie libre et indépendante.

La Norvège reste profondément engagée à soulager la situation pénible du peuple namibien. Je voudrais réitérer le soutien sans équivoque de mon gouvernement pour les efforts accomplis et les mesures prises par les Nations Unies pour corriger l'énorme injustice faite au peuple namibien. La Norvège a eu le privilège de participer à différentes activités des Nations Unies en faveur du peuple namibien, comme, par exemple, les activités menées par l'Institut des

M. Langslet (Norvège)

Nations Unies pour la Namibie, à Lusaka, et le Programme d'édification de la nation namibienne. Nous fournissons également une aide humanitaire aux réfugiés namibiens par l'intermédiaire de la SWAPO et nous continuerons de le faire tant qu'une telle assistance sera nécessaire. La Norvège appelle tous les Etats Membres de l'ONU à contribuer généreusement à ces fonds et activités.

L'année dernière, au cours du débat sur la question de Namibie, la délégation norvégienne a fait quelques commentaires sur les activités de l'organisme des Nations Unies le plus important à cet égard, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Bien que se félicitant de l'orientation principale des activités du Conseil, ma délégation avait cependant exprimé des préoccupations quant à certains aspects des recommandations présentées par le Conseil à l'Assemblée générale. Cette année, je suis heureux de noter que certaines de nos préoccupations ont été prises en compte.

Qu'il me soit permis également, de façon plus générale, de répéter que dans la situation financière difficile actuelle, toutes les activités des Nations Unies, y compris celles du Conseil pour la Namibie, devraient être examinées de près afin de veiller à ce que les ressources soient utilisées de la façon la plus efficace et appropriée. Ma délégation a déjà eu l'occasion d'exprimer ses préoccupations quant au niveau des dépenses du Conseil au titre des séminaires et conférences. Nous avons suggéré que le Conseil concentre ses efforts sur l'assistance directe et pratique au peuple namibien. Je saisis cette occasion pour préciser à nouveau notre position sur ces questions.

Ma délégation attend avec impatience le jour où la Namibie viendra prendre la place qui lui revient de droit au sein de la famille des nations. Nous demandons à la communauté internationale de contribuer effectivement à la construction d'une Namibie libre, unie et indépendante.

M. AL-ZAABI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Le Président du Groupe arabe de ce mois s'adresse à vous au nom des membres du Groupe et ce qu'il va déclarer reflétera fidèlement nos opinions. En fait, mon intervention vise à jeter davantage de lumière sur le problème dont nous débattons.

L'Assemblée générale, dans les années qui ont suivi la création des Nations Unies, a assisté à une série d'incidents qui se sont avérés incompatibles avec les objectifs du mandat. En effet, l'Afrique du Sud, par exemple, a prétendu qu'elle n'était pas responsable envers les Nations Unies et elle a appliqué des politiques d'apartheid, de colonialisme dans le Territoire namibien; elle a également tourné le dos à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, foulé aux pieds les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de commettre des crimes inhumains qui font perdurer la souffrance. Il s'agit là d'une violation flagrante de la dignité et de la valeur de l'homme. Ceci représente également une menace pour la paix et la sécurité en Afrique et par conséquent dans le monde entier.

La question de Namibie est avant tout une question de décolonisation, par conséquent il faut la résoudre conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le fait que le régime raciste d'Afrique du Sud associe son occupation illégale de la Namibie à la coopération entre l'Angola et d'autres pays est une manœuvre qui vise à détourner l'attention et à justifier son occupation, et à faire en sorte que le problème de Namibie prenne une dimension internationale. Sous couvert de cette politique, le gouvernement de l'apartheid tente de démembrer la Namibie en militarisant le Territoire et en y implantant une population blanche. Ceci a donné lieu à un déséquilibre tragique de la vie sociale du peuple namibien. Afin de parvenir à ses fins, le régime raciste a également créé des armées tribales locales et des groupes fantoches et n'a jamais cessé de recourir de façon intensive aux mercenaires dans ses tentatives désespérées de réprimer la lutte du peuple namibien.

Les intérêts économiques étrangers, en coopération avec les forces d'occupation et dans le cadre de la stratégie militaire de l'Afrique du Sud, jouent un rôle direct dans la poursuite de cette occupation illégale par l'Afrique du Sud. Nous exprimons notre profonde préoccupation devant cette situation, devant l'acquisition par l'Afrique du Sud d'armes nucléaires en collaboration avec Israël; nous sommes également préoccupés par la poursuite du gouvernement de l'apartheid de ses manœuvres agressives à l'encontre des Etats africains voisins visant à les

M. Al-Zaabi (Emirats arabes unis)

déstabiliser. Face à cette grave situation, nous exhortons la communauté internationale à intensifier ses efforts en vue de permettre au vaillant peuple namibien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à la libération et à l'indépendance d'une Namibie unie.

Ceci devrait se réaliser sans compromettre l'intégrité territoriale de la Namibie y compris le golfe de Walvis Bay et toutes les îles se trouvant au large de ses côtes conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ces résolutions stipulent que ces territoires font partie intégrante de la Namibie et que toutes les manoeuvres auxquelles se livre l'Afrique du Sud afin de dissocier le golfe et ses îles du Territoire sont une action illégale, nulle et non avenue.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance au Secrétaire général et à son commissaire général pour les efforts qu'ils n'ont jamais cessé de déployer pour les Nations Unies et, ce, afin de mettre fin à la colonisation de la Namibie.

Nous voudrions rappeler ici que ceci ne pourra se faire que si deux conditions sont remplies : premièrement, l'on se doit de parvenir à une unanimité internationale, notamment parmi les grandes puissances, en vue de prendre les mesures disciplinaires énumérées par la Charte de cette organisation, à l'intention des Etats qui dérogent à la volonté internationale. Deuxièmement, on doit procéder à une sensibilisation de l'opinion internationale et dévoiler au grand jour les activités politiques, économiques et militaires du régime de Pretoria. Il faut également prendre les mesures appropriées pour préserver l'intégrité territoriale de la Namibie, protéger ses ressources naturelles et, ce, conformément à la résolution du 13 décembre 1974 de l'Assemblée générale. Il faudra également préserver les intérêts de la Namibie dans les instances internationales et préparer les ressortissants namibiens à assumer la responsabilité d'édifier leur propre Etat. Il faudra créer une administration qui relèvera de cet Etat et, ce, conformément à toutes les résolutions de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons bien entendu des entretiens qui ont eu lieu jusqu'à présent et qui annoncent l'avènement d'un règlement acceptable au niveau international, qui garantisse le transfert du pouvoir pacifique aux Namibiens conformément à la résolution 435 (1978) de l'Assemblée générale. Cependant, nous condamnons toute mesure qui vise à imposer un régime électoral inacceptable au peuple namibien; ce régime pourrait inaugurer un régime néo-colonial qui priverait le peuple namibien des victoires qu'il a remportées dans la lutte de libération sous l'égide de la SWAPO, son seul et unique représentant légitime. Nous sommes sensibles aux énormes sacrifices consentis par les Etats de la ligne de front, qui

M. Al-Zaabi (Emirats arabes unis)

ont soutenu la lutte de libération du peuple namibien mais en même temps nous condamnons les agressions continues menées par le régime d'Afrique du Sud raciste, y compris l'invasion et l'occupation, car il s'agit d'actes qui sont incompatibles avec la Charte et qui constituent une violation de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons notamment de la manière dont la SWAPO dirige le peuple namibien et de l'attitude flexible et constructive dont elle a fait preuve en permanence, de sa coopération avec les Nations Unies dans leurs efforts visant à appliquer rapidement les résolutions du Conseil de sécurité. La SWAPO a, en effet, non seulement souscrit à l'accord qui prévoyait la cessation des hostilités en Angola, le 10 août 1988, mais elle s'est également toujours conformée à cet accord en attendant la signature officielle du cessez-le-feu entre l'Angola et l'Afrique du Sud. Cette attitude manifeste une fois encore la position qu'assume la SWAPO, d'une part, et sa détermination à poursuivre sa lutte pour la liberté et l'indépendance, d'autre part, malgré tous les obstacles érigés sur son chemin par le régime raciste. L'indépendance est une volonté d'affranchissement des liens qui la paralysent afin de lui permettre de prendre ses propres décisions et disposer d'elle-même. Nous formulons l'ardent souhait de voir, dans un avenir proche, le peuple de Namibie réaliser son objectif, à savoir la création d'un Etat indépendant et souverain qui trouverait la place qui lui revient parmi les Etats du monde d'autant plus qu'on assiste à l'heure actuelle à un raffermissement de la confiance investie dans cette organisation en tant que cadre pour la solution des conflits régionaux et internationaux.

M. JARRETT (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Comme ces 20 dernières années, l'Assemblée examine une fois encore la question de Namibie. Cette situation déplorable est due au refus persistant de Pretoria de mettre un terme à son occupation illégale et à sa domination coloniale de la Namibie et au mépris avec lequel il traite des nombreuses résolutions et décisions des Nations Unies.

Il y a plus de 21 ans, l'Assemblée générale, en adoptant la résolution 2145 (XXI), du 27 octobre 1966, mettait un terme au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et plaçait le Territoire sous la responsabilité directe des Nations Unies. En adoptant la résolution 2248 (S-V), le 19 mai 1966, l'Assemblée générale a créé le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en tant qu'autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance.

M. Jarrett (Libéria)

Au début de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, il y a un mois, une majorité écrasante, voire tous les Etats qui ont participé au débat général ont évoqué, avec une satisfaction certaine, les succès obtenus récemment par l'Organisation dans le règlement des conflits, et ont félicité le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de parvenir à ces résultats. On a également rappelé les accords concernant l'Afghanistan, qui ont rendu possible le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan; l'acceptation par l'Iran et l'Iraq d'un cessez-le-feu après huit années de guerre; l'acceptation par le Maroc et le Front Polisario d'un plan des Nations Unies prévoyant d'organiser un référendum afin de résoudre le problème du Sahara occidental; et l'annonce faite par le Viet Nam de retirer 50 000 soldats du Kampuchea d'ici à la fin de l'année.

Malheureusement, le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie ne pourra pas figurer dans cette liste. Le régime raciste de Pretoria continue de déployer ses forces en Namibie et ne semble pas avoir l'intention de retirer ses forces, ni de commencer à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui constitue la seule base internationalement acceptée pour régler la question de la Namibie. Comme on le sait, le plan de règlement qui figure dans cette résolution prévoit, entre autres, la tenue d'élections libres et justes sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies.

M. Jarrett (Libéria)

Les différentes négociations qui, au cours de ces derniers mois, ont eu lieu entre l'Afrique du Sud et d'autres parties intéressées sur la question de l'indépendance de la Namibie ne semblent pas avoir convaincu le régime raciste de Pretoria de la nécessité impérieuse de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie et de ne plus utiliser le territoire de ce pays pour lancer des actes d'agression contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins. L'annonce par l'Afrique du Sud de son intention de commencer à retirer ses troupes de la Namibie, le 1er novembre dernier, dont on pouvait se féliciter car elle était attendue depuis longtemps, a néanmoins été reçue avec scepticisme par mon gouvernement. Le Ministre des affaires étrangères du Libéria, parlant de cette question dans l'intervention qu'il fit lors du débat général, a déclaré :

"Tout en prenant acte des entretiens quadripartites récents sur la question de Namibie, rien dans l'histoire des négociations avec le régime raciste ne nous permet de penser à coup sûr qu'il soit fidèle à ses engagements." (A/43/PV.22, p. 58)

L'histoire lui a donné raison. Nous croyons comprendre que le processus de retrait débutera le 1er janvier 1989. Qu'il s'agisse d'un stratagème de plus, nous le verrons bien. Toutefois, le New York Times, dans un article paru sur ce sujet dans son édition du 6 novembre 1988, déclarait ceci :

"Les Namibiens, y compris les Blancs qui ne représentent que 7 % de la population, pensent que l'indépendance viendra, peut-être pas dans deux mois, mais sans aucun doute, dans les mois ou les années à venir."

Le régime raciste de Pretoria n'a cessé de contrecarrer toute mesure destinée à libérer le peuple namibien de la politique oppressive d'apartheid et de la domination coloniale. Il est désormais facile de comprendre la déception de l'Afrique du Sud. Mais malheureusement, certains croient encore au concept d'engagement constructif et d'autres ont toujours foi dans ce régime moribond de désespérados. Toutefois, mon gouvernement souhaite dire à nouveau sa conviction que seules des mesures concertées mettront fin à l'étouffement de la Namibie par l'Afrique du Sud, un territoire toujours occupé illégalement au mépris des résolutions et décisions des Nations Unies. Il faut donc que l'Assemblée générale fasse clairement comprendre au régime de Pretoria sa détermination de régler la question de Namibie et qu'elle ne tolérera aucune autre tactique dilatoire.

Le Gouvernement du Libéria ne voit dans l'obstination de l'Afrique du Sud à lier son occupation illégale de la Namibie au retrait des forces cubaines d'Angola qu'une nouvelle et sinistre stratégie destinée à tromper la communauté

M. Jarrett (Libéria)

internationale. Le plus regrettable dans tout cela, c'est que certains membres permanents du Conseil de sécurité, peut-être en raison d'intérêts économiques en Namibie, semblent avoir été détournés par le régime de Pretoria, si l'on en juge par leur appui vigoureux à la théorie du couplage. La présence de forces cubaines en Angola ne saurait justifier l'occupation continue de la Namibie par l'Afrique du Sud. Le régime raciste de Pretoria a commencé à défier les Nations Unies et à adopter une attitude d'obstination à leur égard bien avant que les forces cubaines n'entrent en Angola sur l'invitation de cet Etat souverain. Le couplage, comme les membres le savent, est tout à fait inacceptable. La communauté internationale, la South West Africa People's Organization (SWAPO), l'Angola et surtout les Etats de première ligne l'ont constamment et fermement rejeté. Ce n'est rien d'autre qu'un prétexte dont se sert le régime de Pretoria pour perpétrer son illégalité. Nous devons continuer de repousser l'argument fallacieux du couplage et insister pour que l'Afrique du Sud se retire totalement et complètement de la Namibie.

La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité fut adoptée il y a 10 ans, mais son application a été retardée depuis lors en raison des manoeuvres dilatoires de l'Afrique du Sud. Pendant ces 10 ans, le peuple namibien, des hommes, des femmes et des enfants, ont été systématiquement l'objet des traitements les plus cruels et les plus inhumains. Le régime raciste a déployé une force militaire massive sur le territoire, non seulement pour réprimer la lutte que mène le peuple namibien pour recouvrer son droit inaliénable à la liberté, à la justice et à l'indépendance, mais aussi pour lancer des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins. Ces attaques, qui se sont traduites par des pertes discriminatoires en vies humaines et en biens, doivent cesser si l'on veut que la paix et la sécurité règnent dans la région.

En même temps, des intérêts économiques étrangers, qui comprennent certaines des sociétés et des institutions financières les plus puissantes d'Afrique du Sud, d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, participent à l'exploitation des ressources minérales de la Namibie au moyen de patentes délivrées par le régime illégal et colonial sud-africain. D'autres pillent les ressources marines du Territoire. De tels actes sont contraires au décret No 1 relatif à la protection des ressources naturelles de la Namibie, promulgué en 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Autorité administrante légale du Territoire jusqu'à son indépendance, et à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 21 juin 1971.

M. Jarrett (Libéria)

Etant donné que l'Afrique du Sud soumet le peuple namibien à un traitement dégradant et oppressif par le biais de sa politique détestable d'apartheid, et qu'elle ne cesse de faire fi des exigences de la communauté internationale pour que cesse son occupation illégale de la Namibie, ma délégation prie à nouveau instamment le Conseil de sécurité de reconsidérer sérieusement l'imposition de sanctions obligatoires globales, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, au régime raciste et implacable. Nous lançons un appel aux amis du régime minoritaire blanc de Pretoria, qui sont aussi membres permanents du Conseil de sécurité et qui ont voté à plusieurs reprises contre les propositions tendant à imposer des sanctions à l'Afrique du Sud, de reconsidérer leur position en prenant en considération les souffrances et les traitements inhumains endurés depuis si longtemps par le peuple namibien sous le joug de l'apartheid.

Le Gouvernement et le peuple du Libéria tiennent à nouveau à réaffirmer leur solidarité avec le peuple héroïque de Namibie qui, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul représentant authentique, a courageusement résisté aux attaques de l'apartheid, et à l'assurer de leur soutien indéfectible. Les Namibiens continuent de mener un combat courageux pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale, dans une Namibie unie, y compris Walvis Bay, les îles Penguin et les autres îles au large. Nous espérons vivement que lorsque se réunira la quarante-quatrième session de l'Assemblée, l'année prochaine, une Namibie libre et indépendante occupera la place qui lui revient en tant que membre à part entière des Nations Unies.

Avant de conclure, j'aimerais, au nom de ma délégation, rendre hommage au Secrétaire général, homme de paix, pour son engagement personnel à l'égard de l'indépendance de la Namibie et ses efforts inlassables en vue d'appliquer les résolutions et décisions des Nations Unies sur la question de Namibie, en particulier la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Tout en l'encourageant à poursuivre ses efforts, je tiens aussi à l'assurer de la pleine coopération et du soutien du Gouvernement du Libéria.

M. MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Dans la complexité du monde d'aujourd'hui, nous sommes fondés à relever l'accumulation de tendances positives et d'autres tendances. On reconnaît de plus en plus que le monde est un et que tous les peuples partagent un même destin. Les idées de la nouvelle réflexion politique commencent à pénétrer le tissu même des politiques et des mesures concrètes, notamment en matière de désarmement. On constate que s'ébauche un mouvement vers le règlement politique des conflits régionaux et, en particulier, qu'un mécanisme politique a été mis en marche en Afrique australe.

Nous appuyons en principe les pourparlers quadripartites actuellement en cours sur un règlement politique de la situation en Afrique australe, mais nous pensons que, s'agissant de cette question, nous devons nous fonder sur la situation réelle dans cette partie de l'Afrique. Il y a déjà deux siècles que la Namibie vit enchaînée. Vingt-deux années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et placé le Territoire sous la responsabilité directe de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale et d'autres organes ont adopté plus de 100 résolutions sur cette question, aux termes desquelles ils exigent la fin de l'occupation illégale de ce pays par les racistes d'Afrique du Sud. Il y a plus de 10 ans que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité a été adoptée et attend d'être appliquée.

Ces derniers temps, la situation en Namibie non seulement ne s'est pas améliorée mais s'est aggravée. Dans le document établi par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie (A/AC.131/284), il est souligné en particulier que l'Afrique du Sud, au cours de l'année écoulée, a continué de recourir à toutes les mesures possibles pour soumettre le peuple namibien. Elle a étendu sa politique d'apartheid à tous les aspects de la vie de la population du Territoire et intensifié la militarisation de la Namibie et les actes de cruauté et d'oppression contre le peuple namibien. On relève des cas de plus en plus nombreux de disparitions et d'arrestations de membres de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et de ses partisans. Le régime de Pretoria a instauré l'état d'urgence, la loi martiale et le couvre-feu dans les zones dites de sécurité, qui couvrent plus des deux tiers du territoire.

La Namibie est encore soumise à l'occupation des troupes sud-africaines. Dans un pays dont la population est d'à peu près 1,6 million de personnes, près de 100 000 soldats sud-africains sont stationnés illégalement. Ils sont appuyés par quelque 10 000 membres des forces de police. Cette importante présence militaire

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

est, pour l'Afrique du Sud, le moyen fondamental de maintenir son contrôle sur le territoire et de mener des actes d'agression contre les Etats de première ligne, en particulier contre l'Angola.

Il ne fait aucun doute que l'une des raisons fondamentales pour lesquelles l'Afrique du Sud refuse d'octroyer l'indépendance à la Namibie est la richesse en ressources naturelles du Territoire. En dépit de nombreuses résolutions des Nations Unies, de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 21 juin 1971, et du décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie, les intérêts économiques sud-africains, occidentaux et autres continuent de piller les ressources naturelles du Territoire. Les activités pratiquement illimitées de milieux économiques étrangers en Namibie conduisent à l'exploitation des richesses de la Namibie d'une manière préjudiciable aux intérêts du peuple namibien et à la consolidation de l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud.

On peut se faire une idée de l'ampleur de ces activités en se reportant, par exemple, aux données contenues dans le document du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (A/AC.131/286). Il y est indiqué, entre autres, que le régime d'apartheid prévoit des conditions dans lesquelles les sociétés transnationales de certains pays occidentaux peuvent retirer d'énormes bénéfices du pillage des ressources économiques de la Namibie et de l'exploitation des travailleurs namubiens, dont le salaire, selon les estimations, est de 18 fois inférieur à celui des travailleurs blancs en Namibie.

L'Assemblée générale, dans la résolution 42/14 A, et également dans des résolutions adoptées antérieurement, avait déclaré que toutes les activités des intérêts économiques étrangers en Namibie étaient illégales et avait exigé que les sociétés transnationales quittent immédiatement le Territoire de la Namibie et mettent fin à leur coopération avec l'administration sud-africaine illégale.

Il est tout à fait évident que le régime d'apartheid ne pourrait pas lancer insolemment de tels défis s'il ne jouissait de l'appui direct et indirect de certains pays occidentaux. L'intérêt que portent ces Etats au renforcement du régime de Pretoria et à la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie est dû à des considérations et à des intérêts d'ordre politique, économique, militaire et stratégique. Ce sont principalement ces pays qui empêchent le Conseil de sécurité d'adopter des sanctions obligatoires et globales contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

Les moyens réels de régler de façon politique le problème namibien sont bien connus. Ils sont définis de façon claire et détaillée dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, notamment les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, de même que dans les résolutions adoptées ultérieurement sur la Namibie et acceptées dans le monde entier.

L'essentiel, à l'heure actuelle, est de renforcer les pressions exercées sur le régime de Pretoria afin de le contraindre à mettre en oeuvre ces décisions sans lier le problème de l'octroi de l'indépendance au peuple namibien à des questions totalement extrinsèques.

La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie l'appel lancé récemment par les pays non alignés au Conseil de sécurité, tel qu'il figure dans le document A/43/708, pour qu'il impose des sanctions globales et contraignantes contre le régime raciste si l'Afrique du Sud recourt de nouveau à ses tactiques dilatoires et obstructionnistes et empêche la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978).

La République socialiste soviétique de Biélorussie, qui a toujours prôné une politique fondée sur le principe de l'élimination totale du colonialisme, du racisme et de l'apartheid sous toutes leurs formes et manifestations, demande fermement et avec insistance que le peuple namibien exerce immédiatement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance dans une Namibie unitaire dont l'intégrité territoriale serait respectée. Elle demande également le retrait immédiat et total du Territoire de toutes les troupes et de l'administration sud-africaines.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

Nous sommes favorables à un appui à la SWAPO, laquelle a été reconnue par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) comme le seul représentant authentique du peuple namibien. Nous pensons qu'il faut s'efforcer davantage encore de rechercher des solutions pour débloquer la situation en Afrique australe et chercher les moyens d'appliquer le plus rapidement possible les décisions des Nations Unies relatives à la Namibie et de mettre en oeuvre un règlement politique juste dans la région, en pleine conformité avec les principes des Nations Unies et de l'OUA. Un tel règlement comporterait la cessation complète des actes d'agression du régime d'apartheid contre les Etats voisins. Il faut que la Namibie accède rapidement à l'indépendance et que le régime inhumain de l'apartheid soit rapidement éliminé en Afrique du Sud.

L'ONU a une responsabilité directe dans l'accession la plus rapide possible de la Namibie à l'indépendance. C'est pourquoi il est extrêmement important que l'Organisation - et notamment que le Conseil de sécurité - joue un rôle plus actif dans la mise en oeuvre des décisions des Nations Unies relatives à la Namibie. La délégation biélorussienne appuie les efforts du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, en vue du règlement de la question namibienne et porte un jugement très favorable sur les travaux réalisés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

Conformément à sa position de principe, la RSS de Biélorussie continuera à l'avenir de soutenir la lutte courageuse que le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, mène pour sa libération.

Avant que je ne termine mon intervention, je voudrais exprimer l'espoir que l'Assemblée générale des Nations Unies prendra sur ce point de l'ordre du jour des décisions qui contribueront à mobiliser davantage les efforts de la communauté internationale au service de la cause de la libération de la Namibie et de l'élimination définitive du racisme et du colonialisme en Afrique australe. Nous sommes fermement convaincus que le peuple namibien, avec l'appui des forces de paix, de progrès et de justice, parviendra à la liberté et à l'indépendance véritables.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : Ces dernières années, beaucoup de discussions ont tourné autour des tentatives visant à trouver un règlement négocié au problème de la lutte authentique de la Namibie pour l'indépendance.

Le monde ne doit pas être découragé par le fait que la question de Namibie a été débattue en long et en large dans cette auguste assemblée sans que les

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

autorités sud-africaines changent pour autant d'attitude. L'Assemblée, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et le Conseil pour la Namibie doivent continuer de faire davantage pression encore sur l'Afrique du Sud et ses amis.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée persiste à croire que nous devons tous faire des efforts concertés, dans l'esprit des déclarations que nous faisons ici, dans cette instance, pour permettre la mise en oeuvre rapide et immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions et initiatives y relatives des Nations Unies et du Conseil pour la Namibie.

Le visage hideux du colonialisme est marqué par les ambitions économiques, un complexe de supériorité culturelle, l'arrogance politique et des intérêts stratégiques. Si le colonialisme persiste en Namibie et ailleurs, c'est à cause de ces ambitions, de ce complexe de supériorité, de cette arrogance et de ces intérêts stratégiques.

Les abondantes ressources naturelles qui se trouvent en Namibie et en Afrique du Sud incitent certains pays à maintenir des politiques dont ils savent au fond d'eux-mêmes qu'elles sont perverses et inexcusables.

Il y a ceux qui préfèrent voir la Namibie rester territoire colonial sous la domination de l'Afrique du Sud raciste tant que ses riches ressources continueront d'aller vers eux. Si la Namibie n'était pas si riche en ressources naturelles et n'était-ce sa position stratégique, il n'y aurait que peu d'opposition à ce qu'elle soit libre et indépendante.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée espère que tous les peuples du monde et les différents groupes d'intérêts de la Namibie resteront unis car, si tel n'était pas le cas, le régime raciste continuerait d'en profiter pour gagner davantage de terrain et imposer une plus grande instabilité aux bons peuples de Namibie et d'Afrique australe. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite des perspectives d'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie. Nous remercions le Secrétaire général des Nations Unies et tous ceux qui ont déployé d'inlassables efforts de nous avoir donné cet espoir.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appelle tous les Etats Membres à faire preuve de réalisme et à donner leur plein appui à la résolution dont nous sommes saisis. Oublions un instant nos divergences de vues, parlons tous ensemble d'une même voix et montrons à l'Afrique du Sud qu'il faut accorder son indépendance à la Namibie. Ce faisant, nous permettrons que deux pays au moins viennent s'ajouter aux

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nations Unies, conformément à l'objectif d'universalité de cette auguste assemblée, famille mondiale des nations.

Nous, Membres de l'Organisation, nous nous considérons comme les champions des luttes de libération. Bien d'autres ont lutté avec vigueur pour se libérer du joug colonial et sont donc pleinement attachés aux principes de la décolonisation, tant dans les paroles que dans les actes. Bien que le colonialisme en tant que système ne soit plus qu'un fait historique, ses séquelles, à notre grande indignation, n'ont pas complètement disparu. En fait, la Namibie est un regrettable vestige de l'époque coloniale qui appartient au passé du grand continent africain, de même que la Nouvelle-Calédonie dans le continent aquatique du Pacifique. Il est certain que la décolonisation est une question sur laquelle il faut qu'il y ait unanimité. Comment pouvons-nous, nous qui avons lutté vigoureusement pour nous libérer du colonialisme, ignorer ceux qui luttent aujourd'hui contre ce même ennemi?

Le fait que l'Afrique du Sud raciste persiste à faire fi des appels universels pour que soit mis fin à l'apartheid et pour qu'elle retire ses troupes de Namibie ne peut être contré que si ceux qui sont bien placés pour exercer une pression efficace, y compris des sanctions obligatoires, sur l'Afrique du Sud raciste font fermement preuve de volonté politique et de responsabilité morale.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme sa solidarité avec le peuple de Namibie et le peuple africain dans leur juste lutte sur la route rude et amère qui mène à la liberté et à l'indépendance, car nous sommes convaincus qu'il n'est pas de puissance qui puisse à jamais résister à un peuple déterminé à se libérer du colonialisme, du racisme et de l'apartheid.

M. McLEAN (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Les principes de paix, de liberté et d'autodétermination ont forgé la conscience des peuples tout au long de l'histoire. Pour la grande majorité d'entre eux, cela a signifié une recherche difficile et inlassable de leur propre identité et de leur droit inaliénable à vivre dans la liberté. La Colombie est le résultat de ce processus historique et, en tant que république indépendante, non seulement elle a incorporé ces principes dans ses lois et sa constitution, mais de plus elle s'est engagée à l'égard de la cause de tous les peuples, y compris ceux qui luttent encore aujourd'hui pour atteindre ces idéaux.

La création de l'Organisation des Nations Unies a donné un caractère universel à cet engagement, et cela a conduit à l'une des phases les plus importantes et les plus positives de l'histoire de l'humanité, avec le processus d'autodétermination et de décolonisation qui a commencé en 1947 avec l'indépendance de l'Inde, sous la direction de Jawaharlal Nehru, dont nous célébrons la mémoire aujourd'hui, 14 novembre, date du centième anniversaire de sa naissance.

Cependant, pour des milliers d'êtres humains qui vivent encore sous le joug du colonialisme, ce processus n'est pas encore terminé. C'est certainement le cas de la Namibie, où le peuple non seulement cherche à exercer son droit inaliénable à l'indépendance mais de plus lutte contre un régime qui est décidé à maintenir à tout prix sa domination sur le Territoire. Les nombreuses initiatives prises par l'Organisation, notamment au cours des 20 dernières années, et la pression exercée par la communauté internationale n'ont donné aucun résultat, car la Namibie est toujours sous le contrôle économique et administratif d'un régime étranger.

A quoi pouvons-nous attribuer la stagnation de ce processus, processus qui devrait être irréversible et appuyé universellement? En tout premier lieu, l'intransigeance constante dont fait preuve le régime sud-africain face à cette situation doit retenir toute notre attention. En effet, le gouvernement de Pretoria a clairement montré son mépris des droits aussi fondamentaux que ceux de la paix, de la justice et de la liberté, non seulement à l'extérieur, où il cherche à maintenir sa domination sur le Territoire de la Namibie, mais également à l'intérieur où, ignorant ces principes et les appels réitérés de la communauté internationale, il a poursuivi sa politique d'apartheid qui permet à une minorité d'exercer son pouvoir sur la majorité. Afin de conforter sa position, le Gouvernement sud-africain non seulement n'a tenu aucun compte des appels de la

M. McLean (Colombie)

communauté internationale et des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies, mais a poursuivi une politique flagrante de déstabilisation dans la région, en allant au-delà de ses frontières nationales en vue de renforcer son influence et son pouvoir.

Bien qu'il faille considérer l'intransigeance et l'arrogance du gouvernement de Pretoria comme principaux obstacles à l'indépendance légitime de la Namibie, il est également prudent d'analyser la stratégie des Nations Unies au cours de ces années et d'envisager certaines mesures qui nous permettraient de redéfinir d'une façon plus décisive notre future stratégie. Mon intention n'est pas de faire l'historique détaillé de ce processus mais plutôt d'en souligner certains aspects afin de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance. En premier lieu, nous devons reconnaître que nous n'avons pas été disposés à appliquer des sanctions obligatoires en tant que mesure logique pour garantir le respect des résolutions et décisions de l'Organisation. Dans le cas de la Namibie, cela s'est produit plus d'une fois. Par exemple, je peux citer la résolution 21/45 (XXI), qui a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et qui demandait son retrait immédiat du Territoire, et la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui a été adoptée à l'unanimité il y a plus de 10 ans mais qui n'est toujours pas appliquée.

Le manque de volonté de certains Etats Membres a été l'un des principaux facteurs qui ont empêché la mise en oeuvre du mécanisme conduisant à un plus strict respect, par les Etats, des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies, fait qui a de toute évidence entravé les travaux de l'Organisation. La difficulté de donner un caractère plus péremptoire aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies a donné lieu à une deuxième difficulté, celle que suscite l'adoption de résolutions qui semblent contradictoires ou non pertinentes. Les résolutions 2145 (XXI) et 2248 (S-V) de l'Assemblée générale ont donné un mandat à l'Organisation, premièrement sous une forme directe et ensuite par le biais de la création du Conseil pour la Namibie, pour que la Namibie passe d'un statut colonial à un statut de nation libre et, en outre, ont fait dépendre ce processus du retrait immédiat de l'Afrique du Sud du Territoire namibien. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité transférerait ce mandat à un représentant spécial indépendant, et de ce fait, le retrait de l'Afrique du Sud ne serait plus une condition à la tenue d'élections. Bien entendu, tout processus

M. McLean (Colombie)

doit évoluer et, par conséquent, il est nécessaire de s'adapter continuellement au changement; mais il est également évident que le processus devrait nous rapprocher de la solution du problème et non pas être lié, comme cela semble être le cas actuellement, à l'intransigeance de l'une des parties impliquées. Cette deuxième définition semble s'appliquer au cas de la Namibie.

De ce fait, la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'exercer des pressions a été affaiblie et donc un processus de dialogue indépendant conçu pour trouver une solution définitive au problème namibien a été entamé. La Colombie est prête à appuyer cette initiative qui, nous l'espérons, conduira à l'application inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Néanmoins, nous pensons qu'il aurait été préférable que ce processus soit poursuivi directement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et, plus important encore, avec la participation des représentants du peuple namibien, qui, de partie aux négociations, en est soudain devenu l'objet.

Notre objectif primordial est toujours l'indépendance immédiate du peuple namibien et la tenue d'élections pour lui permettre de déterminer son avenir. C'est pourquoi nous appuierons toute initiative de paix dans le cadre de ces paramètres qui tiendra véritablement compte des intérêts du peuple namibien. Par ailleurs, nous savons que le problème de la Namibie n'est toujours pas réglé et que le mandat confié à l'Organisation est plus valide que jamais. Par conséquent, ses travaux devraient être non seulement poursuivis mais intensifiés. A cet égard, nous devons être prêts à renforcer des concepts qui, pour le moment, semblent jouer un rôle secondaire mais qui, incontestablement, ont toujours été les piliers fondamentaux de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies. Ces concepts sont la souplesse, l'indépendance, l'unification et la coordination des travaux.

M. McLean (Colombie)

En effet, l'Organisation des Nations Unies et ses différents organes doivent pouvoir s'adapter à des situations qui évoluent en permanence. Ils doivent adopter une ligne de conduite qui leur permette d'oeuvrer continûment et sans entraves, indépendamment de tout processus susceptible d'être mis en marche et, plus important encore, ils doivent pouvoir compter sur une stratégie coordonnée au sein de l'Organisation et de ses différents organes.

Mais, au-delà de toutes ces idées, il faut que chacun des Etats Membres veille résolument à ce que tous les peuples du monde exercent pleinement leurs droits fondamentaux à la liberté, à la paix et à l'indépendance. La Colombie continuera d'oeuvrer dans ce sens non seulement au sein de l'Assemblée générale, mais en tant que membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et du Conseil de sécurité.

Notre attachement à la cause d'une Namibie libre est un attachement qui doit rester l'un des principaux points inscrits à notre ordre du jour jusqu'à ce que la Namibie accède à son indépendance tant attendue. Entre-temps, les efforts de notre organisation ne doivent pas faiblir; c'est à elle de veiller à ce que tous les efforts déployés pour atteindre cet objectif répondent aux véritables besoins du peuple namibien et visent la défense de ses véritables droits.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : LETTRE DU PRESIDENT DU COMITE DES CONFERENCES (A/43/600/Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le document A/43/600/Add.1 contient une lettre datée du 11 novembre 1988, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences. Comme les membres le savent, l'Assemblée a décidé, au paragraphe 7 de la résolution 40/243, section I, qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Comme indiqué dans la lettre dont je viens de parler, le Comité des conférences recommande que le Jury chargé de l'attribution des prix dans le domaine des droits de l'homme soit autorisé à se réunir pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h 35.